

JANVIER 2019

LE CORNÉLIEN



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT CORNEILLE



sommaire

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT CORNEILLE

le mot du maire

3

le budget

4 | 5

les commissions élus

6 | 7

les commissions

8 | 13

la vie scolaire

14 | 15

la bibliothèque

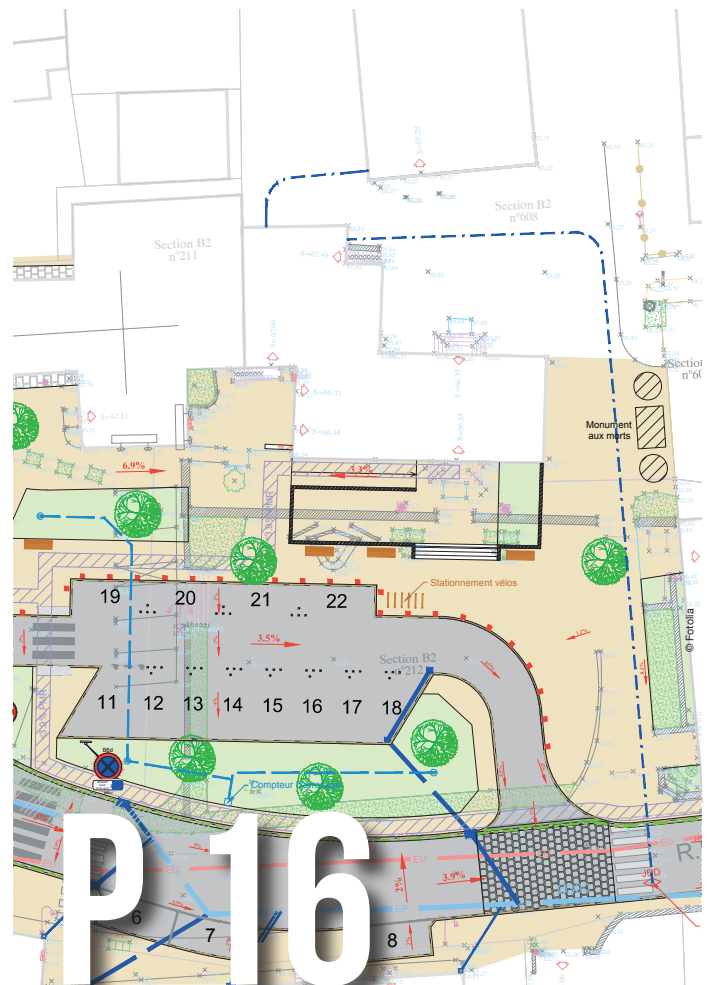
25

la vie locale

16 | 25

les associations

26 | 30



CENTRE BOURG

Aménagement centre Bourg

Le Cornélien

Directeur de publication : Patrick Gaudré

Commission de communication :
Malika Planche, Martine Évrard, Christelle Levasseur,
Thierry Monchatre, Marie Laure Ollivier, Michel Pré,
Annick Richard

Impression : ITF imprimeurs - 02 43 42 00 38

Bulletin tirés à 650 exemplaires.

le mot du Maire



PATRICK GAUDRÉ
MAIRE DE SAINT CORNEILLE

Chères Cornéliennes, chers Cornéliens,

Dans la continuité du travail que nous avons engagé depuis le début de notre mandat, l'année 2018 a constitué une année de transition avec toutefois la finalisation de dossiers importants :

- Réalisation des 8 logements locatifs par SARTHE HABITAT (livraison au 1^{er} février 2019)
- Terrain de sport du « Coudray » : après la bataille administrative pour l'obtention du Permis de Construire, les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la partie vestiaires ont pu être réalisés de juillet à septembre 2018. Je remercie particulièrement les 3 entreprises qui sont intervenues sur ces travaux dans un temps contraint et pendant la période estivale ;
- Salle Multi Usages : travaux liés à la réfection et à l'isolation du plafond de la salle, au remplacement du système d'éclairage par des LED, au bardage extérieur des côtés arrière du bâtiment. De même les peintures intérieures ont été refaites ainsi que la pose de nouveaux rideaux.
- Groupe scolaire : installation d'un 5^e TBI (tableau numérique + vidéo projecteur + PC) et câblage informatique de l'ensemble du groupe scolaire ;
- Aménagement de trottoirs sur la voirie en agglomération Route de Savigné et Route de Montfort
- Extension du réseau d'assainissement collectif et renforcement du réseau d'eau potable Chemin du « Petit Presbytère ».
- Réalisation des voiries définitives et parking Impasse des Hortensias ;
- Attribution d'un Fonds de concours de 19,5 k€ à la Communauté de communes pour le multi-accueil ;
- Achat de matériel pour les services techniques (balayeuse, ...)
- Lancement de l'étude concernant les travaux du centre bourg : aménagement des places publiques de la mairie et de l'école, mise en accessibilité de la mairie et des bâtiments publics, aménagement d'un arrêt bus place de l'école, création d'une zone « 30 » Grande rue entre la rue des Noyers et la rue des Sablons, création de voie piétonnes sécurisées, ...).

En 2019, les travaux d'aménagement du centre bourg, situés sur la RD 20, pourront être engagés dès leur validation par le service des routes du Département. Par ailleurs, la commune connaîtra d'autres chantiers :

- Des travaux concernant l'arrivée de la fibre optique (travaux n'ayant pas d'incidence sur le budget communal car financés par l'Europe, le Département et la Communauté de communes dans le cadre du programme concernant le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique.
- Mise en place de la signalétique en zone rurale : le nom des routes en milieu rural et la numérotation des habitations ont été validés par le conseil municipal lors de sa dernière réunion. Il s'agit d'une étape obligatoire avec l'arrivée de la fibre optique. Les agents communaux devraient procéder à l'implantation des panneaux et n° au cours du 1^{er} semestre 2019.
- Aménagement du 1^{er} étage mairie en bureaux administratifs (non accessibles au public)

D'autre part, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont l'objectif est la mise en place avant la fin de mandature (mars 2020), nous dévoilera ces zones et son règlement qui seront soumis à l'enquête publique au cours de cette année avant son approbation.

Tout en restant conscient de ce qu'il reste à faire, il est heureux de constater que notre commune avance sur la voie du progrès. Aussi, je tiens à remercier les membres du conseil municipal pour les efforts fournis et leur engagement pour maintenir la vitalité de leur collectivité. J'adresse des remerciements tout aussi sincères en direction du personnel communal qui contribue également à la bonne marche de tous nos projets mais également à l'ensemble des associations pour leur dynamisme.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2019.



BUDGET 2018

La gestion des finances communales s'établit autour de trois budgets qui ont représenté globalement pour 2018 un montant de 2 398 993 €, soit :

- le Budget communal Principal 1 924 832 €
- le Budget du service de l'assainissement 467 706 €
- le Budget du Centre Communal d'Action Sociale 6 455 €

Le Budget communal principal 2018 : 1 924 832 euros

DEPENSES		RECETTES	
* FONCTIONNEMENT		1 263 734 €	
- Achats & Variations de stock	86 700 €	- Excédent année antérieure	304 500 €
Dont Eau et assainissement	5 000	- Atténuation charges de Personnel	35 000 €
Gaz, électricité	25 000	- Ventes diverses, Prestations de services	115 330 €
Combustibles	20 000	dont Restauration scolaire, périscolaire	70 000
Fournitures, petits équipements	7 000	- Impôts et Taxes	461 942 €
Fournitures Administratives	4 000	dont Taxe d'Habitation	252 979
Fournitures scolaires	4 200	Foncier Bati	122 584
- Services Extérieurs	153 210 €	Foncier Non Bati	31 220
dont Restaurant Scolaire	70 560	Attribution compensation CLECT	3 747
Entretien Bâtiment	7 000	Taxes sur les Pylônes	21 312
Voies & Réseaux	27 000	FPIC	30 000
Autres biens mobiliers	2 000	- Dotations, Subventions & Participations	324 962 €
Maintenance	18 000	dont Dotation Globale Fonctionnement.	113 581
Assurances	7 700	Dotation Solidarité Rurale	71 231
- Autres Services Extérieurs	37 750 €	Dotation Nationale de Péréquation	71 010
dont Indemnité comptable	800	Fonds Dépt. Taxe Profession	9 110
ADS (permis construire)	5 500	Allocations compensatrices	14 468
Fêtes, cérémonies & réceptions	2 500	Droits de mutation	26 036
Catalogues et imprimés	4 000	- Autres Produits de Gestion Courante	22 000 €
Affranchissement	5 000	dont Location S.M.U.	6 600
Télécom. (dont internet école & mairie)	6 000	Loyers logements communaux	15 400
- Impôts, Taxes & Versements	2 100 €	- Produits exceptionnels	
- Reversement du FNGIR	81 374 €		
- Charges de Personnel	339 250 €		
- Autres charges de Gestion	104 355 €		
dont Indemnités maires, adjoints et élus	50 500		
Service Départemental d'Incendie	15 977		
Collèges, CEJ	5 000		
Autres Subventions	20 000		
- Charges financières (intérêts dette)	4 104 €		
- Charges Exceptionnelles	2 613 €		
& Dotations amortissements			
- Prélèvement pour investissement	415 900 €		
- Provision pour dépenses imprévues	36 378 €		
* INVESTISSEMENTS		661 098 €	
- Remboursement Capital Emprunts	33 538 €	- Autofinancement (Prélèv. sur Fonct.)	415 900 €
- Déficit d'Investissement reporté	78 480 €	- Affectation résultat année 2017	153 305 €
- Opérations d'Équipement (1)	524 795 €	- Récupération T.V.A. (année N-1)	26 400 €
dont acquisition matériel + atelier technique	29 329	- Taxe Aménagement	20 000 €
Aménagement centre bourg (provision)	183 475	- Subventions d'Investissement	42 880 €
Signalétique	20 284	dont Subvention État (DETR)	23 880
Mairie (matériel bureau)	61 549	Subvention Département	12 000
Groupe Scolaire : mobilier et aménagement	26 379	Réserve Parlementaire (KARAMANLI)	7 000
Embellissement centre-bourg	4 330		
Voirie Communale	34 500		
Centre bourg (viabilisation locatifs + crèche)	64 386		
Terrain de sports + tennis	46 880		
Salle Multi Usages	53 683		
- Immobilisations	7 285 €	- Emprunts	0 €
- Dépenses imprévues	17 000 €	- Amortissements	2 613 €

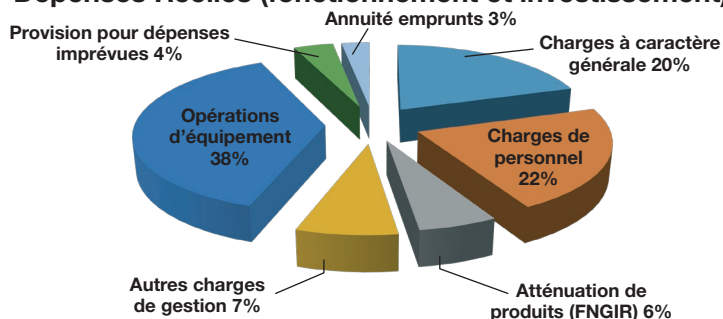
ÉVOLUTION DES TAUX COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES EN 2018

Malgré la baisse de dotations de l'État, le conseil municipal, a tenu son programme d'investissement sans modifier la fiscalité communale.

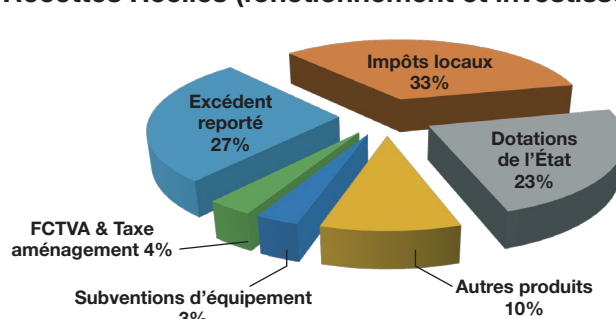
L'ensemble des taux a donc été maintenu au niveau de 2010. A noter que les taux communaux restent très inférieurs aux taux moyens nationaux de 2017.

	Taux moyens communaux nationaux en 2017	Taux 2018			Rappel taux 2017			Évolution (A) / (B) %
		Saint Corneille	Communauté communes	Ensemble (A)	Saint Corneille	Communauté communes	Ensemble (B)	
TAXE D'HABITATION	24,47%	20,77%	3,78%	24,55%	20,77%	3,68%	24,45%	0,41%
FONCIER BATI	21,00%	16,43%	3,32%	19,75%	16,43%	3,23%	19,66%	0,46%
FONCIER NON BATI	49,46%	37,33%	5,82%	43,15%	37,33%	5,66%	42,99%	0,37%

Dépenses Réelles (fonctionnement et investissement)



Recettes Réelles (fonctionnement et investissement)



Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	834	612	946
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	617	453	767
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	217	159	179
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	201	147	468
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	171	125	461
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-30	-22	-7
Capacité d'autofinancement = CAF	219	161	195
FONDS DE ROULEMENT	379	278	571

Endettement	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/2017	114	84	697
Annuité de la dette	38	28	100

Opérations de Fonctionnement	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	834	612	946
dont : Impôts Locaux	329	242	437
Autres impôts et taxes	51	38	48
Dotations globales de fonctionnement	244	179	199
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	617	453	767
dont : Charges de personnel	288	211	299
Achats et charges externes	223	164	231
Charges financières	5	4	23
Contingents	16	12	58
Subventions versées	19	14	47
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	217	159	179

Chiffres clés 2017 de la commune de Saint Corneille (source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> : chapitre comptes individuels des collectivités)

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 467 706 €

Pour 2018, le budget assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation : **163 716 €**

Section d'investissement : **303 990 €**

Ce budget prend en charge le fonctionnement, l'amortissement et l'investissement de la station d'épuration ainsi que de l'ensemble des réseaux collecteurs. La recette principale de ce budget est la surtaxe d'assainissement prélevée sur les factures d'eau (environ 22 000 €/an, soit un abonnement annuel par branchement au profit de la commune de 57,00 € TTC + 0,081 € TTC/m³ d'eau consommé). Le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible à tout foyer se raccordant pour la première fois au réseau d'assainissement collectif a été fixé à **3 000 € pour les nouvelles constructions et à 1 000 € pour les logements existants à la création du réseau.**

L'entretien du réseau d'assainissement est directement rémunéré auprès du fermier chargé de l'entretien : à ce titre, la société Lyonnaise des Eaux a été choisie depuis le 1er octobre 2010 pour exploiter ce service selon un contrat de Délégation de Service Public établi pour 12 ans. (Abonnement annuel à compter au 1^{er} octobre 2017 de 18,47 € TTC + 1,26 € TTC/m³ d'eau consommé).

Concernant la section investissement, le budget d'assainissement 2018 s'élève à 303 990 € et comporte pour un montant de travaux concernant l'extension réseau Eau Usées (EU) chemin du Petit Presbytère de 92 000 € TTC ainsi qu'une provision de 90 000 € afin de renouveler le réseau EU lors de l'aménagement du Centre Bourg.

RAPPEL : la réglementation concernant l'obligation du raccordement au tout à l'égout est défini par l'article L1331-1 du code de la santé publique qui stipule :

« Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces

immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. »

Toutefois, un arrêté interministériel détermine les catégories d'immeubles pour lesquelles un arrêté du maire, approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, peut accorder des prolongations de délais qui ne peuvent excéder une durée de dix ans, notamment « Aux propriétaires d'immeubles ayant fait l'objet d'un permis de construire datant de moins de dix ans, lorsque ces immeubles sont pourvus d'une installation réglementaire d'assainissement autorisée par le permis de construire et en bon état de fonctionnement »

Aussi, la commune de Saint Corneille a décidé de mettre en place les prolongations de délais pour toutes les constructions de moins de 10 ans en reportant la date limite pour le raccordement au réseau collectif à 10 ans à compter la date d'achèvement de fin de travaux ou, à défaut, un an après le dépôt de l'ouverture de chantier si le délai de construction est supérieur à 1 an.

SAINT CORNEILLE DEPUIS ¼ DE SIÈCLE

En 1995, la commune de St Corneille comptait 735 habitants, le groupe scolaire venait de fermer sa 4^e classe, 40 rationnaires fréquentaient le restaurant scolaire et le nombre des permis de construire délivrés annuellement concernant de nouveaux logements était faible (1 ou 2 maximum/an) ; aucun aménageur privé ne s'intéressait à lotir.

Devant cet état des lieux, le conseil municipal élu en 1995 définissait l'urbanisme comme une priorité et engageait la révision de son document d'urbanisme (P.O.S) afin de le rendre plus attractif et offrir une variété de terrains constructibles (lotissement ou terrains individuels). La modification du POS était approuvée fin 1996.

Depuis cette date, les constructions se sont enchaînées, soit en lotissement : lotissement communal rue des Noyers, lotissement communal du Coudray (1^{ere} tranche), puis les aménageurs privés se sont intéressés à St Corneille et ont réalisé le lotissement du Jardin, la 2^{eme} tranche du lotissement du Coudray et plus récemment le lotissement de Bellevue.

Parallèlement à cette offre en lotissement, une offre individuelle est venue compléter ces constructions sur les secteurs ouverts par le POS de 1996 : chemin des Grands bois d'Angers, chemin de la Pintièrre, chemin des Vallées, Chemin des Marais, Routes des Sablons, Route de l'Espérance et Route de Plaisance.

C'est plus de 200 logements qui ont été construits en 20 ans sur notre commune et qui nous permettent aujourd'hui d'avoir un groupe scolaire de 7 classes et 185 élèves, et environ 140 rationnaires en moyenne au restaurant scolaire.

Le chiffre de population (INSEE) paru en décembre dernier mentionne une population totale légale à prendre en considération au 1^{er} janvier 2019 de 1 417 habitants. Ce chiffre est l'exact reflet de la situation du recensement de population effectué sur la commune il y a 3 ans (en effet les chiffres publiés par l'INSEE font toujours état d'un décalage de 3 années). Aujourd'hui, compte tenu du nombre des permis de construire délivrés depuis 2016, la barre des 1500 habitants est sans doute atteinte (mais ne sera validée par l'INSEE qu'en 2022).

Au regard de ce développement démographique, les équipes municipales qui se sont succédées ont toujours su anticiper les investissements importants à réaliser : extension du groupe scolaire par 2 fois prêt aujourd'hui accueillir si nécessaire la création d'une 8^{eme} classe, construction d'un restaurant scolaire de 150 places, construction de 3 logements communaux locatifs, construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1500 hbts agglomérés, extension des réseaux d'assainissement sur près de 3 km, enfouissement des réseaux en centre bourg, construction d'un atelier technique, agrandissement du cimetière, rénovation des enduits extérieurs de

l'église, acquisition foncière et viabilisation de terrains pour l'accueil d'une crèche (15 places) et de 8 logements locatifs, création de parking (école et Impasse des Hortensias) équipement des agents techniques en matériel tracteurs, véhicule utilitaire, balayeuses etc...). Concernant le Groupe scolaire : création d'une salle de motricité, réhabilitation totale des sanitaires, informatisation et équipement en TBI de 5 classes, ...voilà pour un résumé succinct des investissements les plus importants.

Côté finances communales, la participation à l'effort de réduction du déficit de l'Etat par la baisse des dotations (dotation de l'état qui ne représentent plus que 23% de nos recettes réelles) est compensée par l'évolution démographique de la commune. Au cours de ces 20 dernières années, les investissements importants cités ci-dessus ont pu être réalisés tout en maîtrisant les finances communales : depuis 2009, le taux des impôts communaux n'a pas augmenté et, dans le même temps, le niveau de la dette communale de notre budget général a été réduit de manière substantielle et s'établit au 1^{er} janvier 2019 à 69 € par habitant contre 527 €/hbt en 2005. A titre d'information, l'endettement moyen national des communes de notre strate (500 à 2000 hbts) est proche de 700 €/hbt soit 10 fois plus.

En 2019, la commune poursuivra la dynamique de ces dernières années et aménagera son Centre-Bourg dont vous trouverez l'avant-projet d'esquisse en page centrale de ce bulletin.



VOS ÉLUS

Patrick Gaudré, Maire

Michel Pré 1^{er} Adjoint,
Christelle Levasseur 2^{ème} Adjointe,
Malika Planche 3^{ème} Adjointe

Sylvain Barantin, Aurélie Barré, Gérard Breteau, Martine Evrard, Katy Guérif, Henri Lermenier, Thierry Monchatre, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle,

M. PATRICK GAUDRÉ, MAIRE, EST CHARGÉ :

Urbanisme et finances communales ; Gestion du personnel du secrétariat et personnel technique ; Entretien de l'ensemble de la zone agglomérée : voirie, trottoirs, parking, signalétique, réseau pluvial, réseau assainissement, stade, tennis, boulodrome, cimetière ; Signalétique de la zone rurale ; Suivi des marchés publics ; Gestion du matériel utilisé par les employés à la voirie : inventaire panneaux, matériels, notification des interventions sur cahier par véhicule roulant, etc...

DÉLÉGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS :

M. Michel Pré, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale et des réseaux (assainissement, pluvial, éclairage public, alimentation en eau potable, ERDF et téléphone) et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : L'entretien et la réparation du patrimoine immobilier communal : Mairie, groupe scolaire, équipements sportifs, église, bibliothèque, restaurant scolaire, atelier municipal, café restaurant, logements locatifs, salle multi usages et annexes, gestion des clés ; Le suivi des commissions de sécurité (bâtiment, football, ...) ; Le suivi des contrats d'entretien : assurances, extincteurs, affermage assainissement et pluvial, chauffage gaz, téléphone, Internet, photocopieurs, éclairage public, La gestion et l'entretien du territoire communal : voirie communale, chemins communaux et ruraux, collecteurs et fossés communaux.

Mme Christelle Levasseur, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des finances, de la vie scolaire, de l'administration du service public local et du cadre de vie. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Préparation et suivi des budgets ; Administration du service public local : courrier mairie, archives, fournitures, ressources humaines, bibliothèque municipale, école, accueil périscolaire, cantine ; Préparation des réunions de Conseil municipal et suivi des comptes rendus ; Vie scolaire et gestion du personnel (école, restaurant scolaire, accueil périscolaire, femmes de ménage) ; Cadre de vie et environnement de la zone agglomérée ; Représentation de la commune à l'extérieur dans les commissions de fleurissement et illuminations.

Mme Malika Planche, 3^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée en charge des affaires sociales, des affaires générales (état civil, élection, etc.), de la communication et de l'animation communale. Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant : Affaires sociales : animation du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ; Gestion des logements locatifs communaux ; Affaires générales (état civil, élections, gestion du cimetière, etc.) communication, culture, animation et sport ; suivi des locations et fonctionnement de la salle multi usages (SMU).

LES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission Urbanisme :**
Patrick Gaudré (Président), Michel Pré (Président délégué), Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Martine Evrard et Henri Lermenier.
- **Commission des Finances :**
Patrick Gaudré (Président), Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Michel Pré, Malika Planche, Thierry Monchatre, Aurélie Barré, Frédéric Rousier.
- **Commission des Travaux, gestion des contrats, patrimoine :** Michel Pré (Président délégué), Malika Planche, Christelle Levasseur, Martine Evrard, Frédéric Rousier, Michel Viratelle, Katy Guérif et Gérard Breteau.
- **Commission Voirie, chemins ruraux et hydraulique (collecteurs) :** Michel Pré (Président délégué), Sylvain Barantin, Frédéric Rousier, Gérard Breteau, Malika Planche et Michel Viratelle.
- **Commission Communication, culture, animation, sport, jeunesse :** Malika Planche (Présidente déléguée), Annick Richard, Martine Evrard, Marie-Laure Ollivier, Thierry Monchatre et Christelle Levasseur.
- **Commission Environnement et cadre de vie :**
Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Katy Guérif, Frédéric Rousier, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Henri Lermenier, Michel Viratelle et Malika Planche.
- **Commission vie scolaire (restaurant et école) :**
- Sous commission Restaurant Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Thierry Monchatre, Aurélie Barré et Malika Planche.
- Sous commission Vie Scolaire Christelle Levasseur (Présidente déléguée), Martine Evrard, Katy Guérif, Frédéric Rousier, Aurélie Barré et Malika Planche.
- **Commission d'appel d'offres et jurys de concours :** Michel Pré (Président délégué), Christelle Levasseur, Gérard Breteau sont élus membres titulaires. Frédéric Rousier, Henri Lermenier, Michel Viratelle sont élus suppléants.
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**
Patrick Gaudré (Président),
- Membres du conseil municipal : Malika Planche, Marie-Laure Ollivier, Annick Richard, Martine Evrard, Thierry Monchatre.
- Membres extérieurs : Françoise Chartier, Aimée Viratelle, Jacqueline Péan.



De gauche à droite premier plan
Marie-Laure Ollivier, Annick Richard,
Martine Evrard, Patrick Gaudré, Malika Planche,
Christelle Levasseur

De gauche à droite au second plan
Sylvain Barantin, Henri Lermenier, Michel Viratelle,
Gérard Breteau, Aurélie Barré, Michel Pré,



TRAVAUX

CHALET GROUPE SCOLAIRE

M. Louvet directeur de l'école nous a sollicité pour un local de rangement des jeux roulants utilisés par les enfants des classes maternelles.

Nous avons installé un Chalet de 19m², acheté directement par la commune. Le terrassement, la dalle béton et le montage ont été effectués par des entreprises.
Le coût financier de l'opération est de 4 982 € TTC.



SALLE SMU

Notre salle datant de 1985, nous avons décidé d'y effectuer des travaux de restauration et d'embellissement afin de lui redonner un petit coup de jeunesse.

A l'intérieur, nous avons refait les plafonds avec l'isolation de la toiture. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Pasquier. Les sanitaires ont entièrement été changés ainsi que l'éclairage de la salle. Les anciens luminaires ont été remplacés par un éclairage par LED. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Gasche. Les peintures ont été entièrement refaites dans la salle, les sanitaires et la cuisine. Ces travaux ont été effectués par le chantier d'insertion du centre social de Montfort. La pose de nouveaux rideaux a été effectuée par le personnel technique communal. Je remercie les entreprises et les salariés du centre social qui ont dû travailler dans des conditions de fortes chaleurs, puisque les travaux devaient être faits fin juillet et au mois d'août en dehors des périodes de locations de la salle.

La réception des travaux a été faite le 4 octobre en présence de Christine Marchand la présidente du centre social et de son directeur Monsieur Vergnaud.

Le coût financier de l'opération est de 29 000 € TTC Autofinancement de la commune après récupération de la TVA

Pour terminer l'opération de rajeunissement de notre salle, l'entreprise Pasquier a mis en place une isolation entre l'ancien et le nouveau bardage bois sur l'arrière et le côté.

Le coût financier de l'opération est de 14 600 € TTC Autofinancement de la commune après récupération de la TVA

Tous les travaux effectués dans cette salle permettront d'économiser du gaz et de l'électricité.



COMMISSION VOIRIE, CHEMINS RURAUX.

Travaux d'entretien

La réunion avec les agriculteurs a eu lieu le 7 juin, lors de cette réunion sont définis les travaux prioritaires pour le débroussaillage et le curage de certains collecteurs tout en respectant le budget annuel alloué pour l'ensemble de la commune. **Le budget étant de 25 000 € TTC.** Les 13 kms de collecteur nous obligent de faire un plan triennal afin de répartir la charge financière.

Travaux voiries

L'année 2018 a permis de terminer l'agencement de la place et de la voirie entre la crèche et les logements Sarthe Habitat qui seront occupés à partir du 1 février 2019.

Nous avons fait installer une clôture entre les riverains et la place. **Travaux réalisés par Alex Gentil nouvel artisan de Saint Corneille.**

Nous avons fait des travaux de sécurisation sur la voirie entrée du bourg par la route de Savigné en installant un mur en limite de propriété afin de créer un trottoir pour la circulation des piétons. **Travaux réalisés par la Sté Colas.**



TERRAIN DE SPORT

Les travaux de l'année 2018 se sont concentrés sur la salle SMU et les vestiaires du terrain de foot.

Terrain de sport :

A l'automne 2016, le Foot Ball Club de Saint Corneille, nous a sollicité pour l'agrandissement des vestiaires des joueurs et d'arbitrage dont la superficie était insuffisante ainsi que la mise aux normes de l'existant. Lors d'une réunion du conseil municipal, nous avons décidé de donner suite à cette demande. Nous avons profité de l'opportunité d'acquérir des bungalows sur le Mans grâce aux dirigeants du FC Saint Corneille, ceux-ci prenant en charge leurs démantèlements intégraux.

Début 2017, nous avons fait une étude d'implantation et d'aménagement des nouveaux vestiaires en intégrant la mise aux normes des anciens bâtiments et le déplacement du ballon d'eau chaude sanitaire auprès du cabinet d'architectes R.O.M.E d'Angers. Les plans ont été soumis à l'approbation ligue de football.

Après, la validation de la Ligue représentée par Gérard Négrier et une étude de sol, nous avons déposé début mai 2017 une demande de permis de construire. Mais début juillet, les choses se sont compliquées car le permis a été refusé par les services instructeurs de l'état pour motif suivant "la distance vestiaires/axe du chemin rural n'était pas respectée"... il manquait 2 mètres. Malgré des négociations, en faisant part notamment qu'un PC avait été accordé antérieurement pour les ateliers municipaux bien que la distance fût encore plus réduite. Mais rien à faire, il ne nous restait plus qu'à modifier notre plan d'occupation des sols. Mais un nouveau problème est survenu puisque la compétence de l'urbanisme est devenue une compétence communautaire depuis le 23 novembre 2015. Après études et enquêtes préliminaires, j'ai défendu le dossier en réunion de bureau et au conseil communautaire pour avoir une modification validée le 12 avril 2018.

Suite à cette validation de notification du PLUI, un nouveau permis de construire et une demande auprès des services d'accessibilités de la CCDSA et de la SDIS a été redéposé avec le cabinet d'architectes.

Fin juillet 2018, nous avons enfin reçu le permis de construire tant espéré. Après 18 mois de procédure pendant lesquels avec l'aide du secrétariat nous avons travaillé d'arrache pieds sans se décourager et avec pugnacité. Grâce à la réactivité des entreprises LEMEE pour la maçonnerie, PASQUIER pour la pose et l'agencement intérieur (cloison, sol, menuiseries et plafond), GASCHE pour l'électricité et la plomberie qui ont su modifier leurs plannings afin que les vestiaires soient opérationnels début octobre 2018. Je les remercie pour avoir relevé le challenge avec brio.

Je remercie l'équipe dirigeante du FC Saint Corneille pour leur engagement financier concernant les travaux peintures et l'installation de bancs et patères.

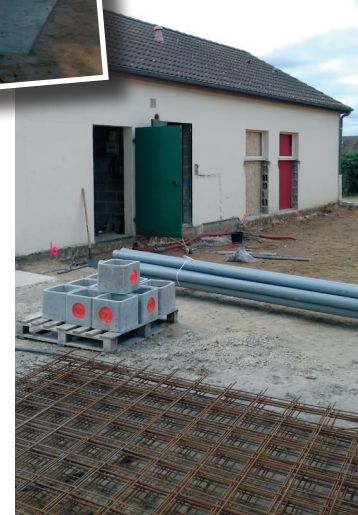
L'inauguration a eu lieu le 14 novembre en présence du président de la Ligue de la Sarthe, des élus et de nombreux enfants et joueurs.

Le coût financier de l'opération est de 49 000 € TTC

Subventions de la Ligue de foot 5 500 €

Récupération TVA 8 000 €

Autofinancement de la commune 35 500 €



Sur la voirie entrée du bourg route de Montfort nous avons busé le fossé pour faciliter la circulation des piétons par l'élargissement du trottoir recréé. **Travaux réalisés par l'entreprise Fouquet.** Nous avons également réalisé des reprises de trottoirs rue des Sablons et rue Neuve. Travaux réalisés par la Sté Colas.

Le coût financier de l'opération voirie est de 36 500 € TTC





VIE SCOLAIRE

Suite à la prise de compétence Enfance-Jeunesse par la communauté de communes du Gesnois-Bilurien, l'accueil périscolaire et les mercredis sont gérées par la commune de Savigné l'Evêque qui gère le pôle Saint Corneille et Fatines. Votre interlocuteur est Allan Laisné directeur animation basé sur la commune de Savigné l'Evêque. Nous restons bien entendu à l'écoute des parents, pour appuyer certaines demandes.

Le champ d'action de la commission municipale « vie scolaire » est donc réduite depuis la mise en place de cette compétence communautaire, son rôle principal est de répondre aux demandes soumises lors des conseils d'école. Courant 2018, la commission a eu à se prononcer sur la sécurité des jeux pour enfants présents sur la cour d'école, ainsi que les rangements de ces derniers. Un chalet a été mis en place afin d'abriter les jeux roulants. L'acquisition de nouveaux jeux pour la cour des maternelles, sera prochainement étudiée avec l'équipe enseignante.

RESTAURANT SCOLAIRE

Cette commission a pour but d'échanger sur la qualité des repas et du service, de porter un avis sur les plats boudés par les enfants, et ainsi veiller à l'amélioration continue de la prestation de restauration scolaire. Cette commission est composée de six élus municipaux, deux employés municipaux, 2 à 3 représentants des parents d'enfant pensionnaire, d'un ou deux représentants de la société API, de leur personnel sur site et enfin de leur diététicienne.

La société API a pris la gestion du restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2015. La fréquentation de notre restaurant ne cesse de progresser atteignant en moyenne 130 enfants par service, pour un total inscrit de 175.

L'organisation du service de restaurant scolaire se déroule en deux services, en premier les maternelles avec les élèves de la classe de M. Louvet, puis un deuxième service pour les autres élèves de primaire.

Le 6 février 2018, il y a une animation de la société API sur le thème du petit déjeuner.

Fait marquant de l'année 2018, depuis le mois de juin, les repas servis à notre école proviennent de la cuisine centrale API Centre Val de Loire située à La Chaussée St Victor dans le Loir-et-Cher, au lieu de la cuisine d'Ecommoy maintenant totalement dédiée aux repas destinés à la petite enfance.

Le 8 novembre 2018, s'est tenu la réunion annuelle qui a pour but notamment d'élire les parents siégeant au sein de la commission. Les trois parents élus pour l'année scolaire 2018-2019 sont : Mesdames Boulay, Blin, et Colas. Nous les remercions du temps qu'elles consacrent afin de contribuer au bien-être alimentaire des enfants. Lors de cette première réunion, il a été décidé de renforcer la surveillance de la cour durant le premier service, cela a été mis en place dès la semaine suivante.

Courant janvier 2019, la commission se réunira pour valider le dossier de consultation, car nous devons relancer une consultation pour le choix du prestataire pour la rentrée de sept-19.



LES SÉJOURS LES VACANCES SCOLAIRES

Pensez à consulter les activités proposées pour les petites vacances et les séjours, sur le site internet de la mairie de Savigné l'Evêque mais aussi sur le site de la communauté de communes. La compétence étant communautaire, les habitants de St Corneille peuvent profiter de l'ensemble des activités proposées sur le territoire.

Pour votre information lors de l'été 2018, 11 enfants de St Corneille sont partis en séjour, sur un total de 307 jeunes. Un enfant a participé au séjour court de Roeze sur Sarthe, 7 ont séjourné à St Céneri, et trois ont pu visiter St Malo.

En février sont organisés des séjours Ski.



LE CCAS À SAINT CORNEILLE



Il est composé de 5 membres du conseil municipal et 5 membres externes, il est présidé par le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale a plusieurs missions :

- aider financièrement les Cornéliens en difficulté. Pour être aidé, ils doivent contacter le service social de la circonscription qui fera une évaluation sociale. Un dossier est élaboré par le service social du département puis présenté aux membres du CCAS. Après une étude de la situation, il pourra être alloué une aide financière.

- proposer des moments festifs et conviviaux afin de permettre aux aînés de la commune de se rencontrer. Cette année, a été organisé le traditionnel repas des aînés précédé par la commémoration du 8 mai 1945, ainsi que le goûter de Noël pour les plus de 65 ans. Ce sont des moments importants qui permettent le maintien du lien entre les élus et les aînés de la commune. Les membres du CCAS ont décidé de dissocier les commémorations du repas des aînés.

Cette année, il se déroulera le 27 octobre à la SMU.

Le Budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : 6 455 €

Le Centre communal d'action sociale (CCAS), autrefois Bureau d'aide sociale, est un service administratif, distinct de la mairie, qui entre autres attributions, intervient en matière d'aide sociale pour ce qui concerne la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires. Il les transmet aux services compétents du département après avoir émis un avis.

Un CCAS participe en partenariat avec les institutions publiques et privées aux actions menées dans le domaine du développement social de la population dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèces.

Pour son fonctionnement, le CCAS est administré par un conseil d'administration dont le maire est le président ; il comprend à parts égales des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire.

Son budget 2018 s'élève à 6 455 €uros. Ne disposant pas de recettes propres, ce budget est alimenté par l'intermédiaire d'une subvention émanant du budget communal dont le

montant pour 2018 est inscrit à hauteur de 5 000 €. Sont imputés sur ce budget, les aides aux familles en difficulté mais également les rencontres avec nos aînés de plus de 65 ans afin de créer un climat convivial et briser pour certains la solitude : repas annuel des anciens, colis de Noël.

A noter que dans le domaine social, notre commune adhère au Centre Social Rural cantonal « LARES » situé à Montfort le Gesnois qui intervient dans de nombreux domaines : hôtel social de Beillé, emploi et chantiers d'insertion, épicerie solidaire, lieu de permanences du Conseil Départemental et de divers services sociaux. A ce titre la commune a versé de son budget général en 2018 une **adhésion au Centre Social rural cantonal d'un montant de 10 808 €, soit 8,00 € par habitant.**

Par ailleurs, la commune s'est engagée solidairement en 2018, avec 13 autres communes du canton de Savigné l'Evêque, dans le **projet d'humanisation de la Résidence Amicie** (EHPAD de Montfort le Gesnois) dont le montant global des travaux atteint plus de 7,5 millions d'Euros. La commune de Saint Corneille apportera son soutien par une aide d'un montant de 21 773 € à répartir sur les 10 ans à venir, soit **2 177 € par an.**





ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE

AIRE DE JEUX LOTISSEMENT DE BELLEVUE

L'implantation d'une aire de jeux pour les enfants a été réalisée au lotissement de Bellevue.

TEQBALL AU STADE

La commission environnement cadre de vie voulait faire une acquisition pour les adolescents de notre commune. Le stade de foot est un lieu de rassemblement naturel et nous avons souhaité compléter les équipements sportifs.

Nous avons repéré la Teqball l'an dernier lors du Salon des Maires à Paris et la commission a tout de suite été séduite.

Cette table associe le tennis de table et le football, c'est le principe du tennis-ballon et elle est un outil très apprécié des joueurs professionnels pour perfectionner leur technique. Le Club de foot de St Corneille pourra bien entendu profiter de cet équipement lors de ses entraînements.

Les ados et leur famille pourront s'essayer aux 5 sports : le teqball, le Qatch, le Teqtennis, le Teqpong ou le Teqvolley. Nous sommes la deuxième commune à faire cette acquisition en Sarthe. Nous remercions l'association Génération Mouvement qui nous a autorisé l'installation de cette table sur les derniers emplacements dédiés aux terrains de pétanque.

Inaugurée le 14 novembre 2018, cet espace sera agrémenté d'une table de pique-nique et d'une table bistrot. Espérons que tout le monde aura plaisir à se retrouver autour de la Teqball !



<https://fr-fr.facebook.com/TeqballFrance/>



<https://twitter.com/teqball/>



CLÔTURE DU BASSIN DE RÉTENTION

La clôture d'origine avait été dégradée par le temps et le grillage n'était pas assez résistant. Il a donc été installé une clôture rigide.

NOËL 2018

Nous essayons avec l'aide des employés municipaux de créer un parterre au thème de Noël. Malheureusement nous subissons des vols et dégradations. Notre Bonhomme de neige a été retrouvé bien loin du bourg, victime d'une agression, après quelques soins il a pu retrouver sa place. Les étoiles quant à elles ont dû rejoindre le ciel ! Dommage...

FLEURISSEMENT



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Au nom de l'ensemble du conseil municipal nous avons à cœur, au travers de la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries, qui a eu lieu cette année le 16 novembre, de remercier tous les Cornéliens qui par leur travail, leur loisir, on peut même dire leur passion contribuent à embellir notre commune.

La commission municipale de l'environnement cadre de vie a sélectionné 19 maisons, qui ont fait l'objet du vote du Jury Intercommunal le 27 juillet dernier. Le jury est composé de représentants des communes de Savigné l'Evêque, Fatines, St Mars la Brière et Sillé le Philippe.

Le Jury a eu à départager 12 maisons dans la catégorie « Maisons Fleuries » et 7 maisons dans la catégorie d'aménagement minéral.

Les critères examinés lors de notation sont la difficulté, l'aspect, l'Harmonie et la propreté.

Une nouvelle fois nous pouvons constater que les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs, se sont distingués, même si les chaleurs de cet été non pas permis le plein épanouissement des fleurs.

La cérémonie de remise des récompenses a été l'occasion de communiquer les résultats du concours aux lauréats.

GROUPE ESPOIR

M^{me} Grégoire Odette, M et M^{me} Liget Raymond, M^{me} Medard Nicole, M et M^{me} Lecrenais Maurice, et pour la catégorie aménagement minéral : M. et M^{me} Dagoreau Anthony, M. et M^{me} Chevallier Jean-Luc et M. et M^{me} Sixte Jérôme

GROUPE EXCELLENCE

M. et M^{me} Carre Jacky, M. et M^{me} David Jean-Pierre, M. et M^{me} Pineau Jacky, M^{me} Delangle Germaine, M. et M^{me} Coutard Daniel et pour la catégorie aménagement minéral : M. et M^{me} Clément Marius, M. Plaudin M^{me} Plessis et M. et M^{me} Speyer Raymond

GROUPE ELITE « Nos Grands Vainqueurs »

M. et M^{me} Chartier Maurice, M. et M^{me} Drouin Daniel et en troisième position M. et M^{me} Liget Jean-Claude et pour la catégorie aménagement minéral : M. et M^{me} Chambrier Éric.

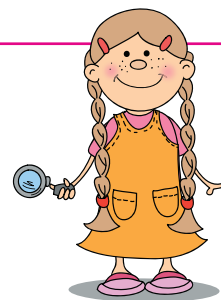




ECOLE PUBLIQUE

ECOLE PUBLIQUE DE SAINT CORNEILLE :

34, Grande rue – Tél. 02 43 27 52 89
Courriel : ce.0720651s@ac-nantes.fr – **Blog** : <http://classece.canalblog.com>
Horaires : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
Accueil : à partir de 3 ans



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAUTAIRE "LA MARELLE"

Horaires : 7h30-8h45 et 16h30-18h30
Tél. 02 43 27 97 00

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : Tél. 02 43 27 97 00

COLLÈGE DE SECTEUR : Wilbur Wright de Champagné - Tél. 02 43 89 52 01 - <https://clg-wwright.sarthe.e-ly-co.fr/>

ORGANISATION 2017/2018 :

PS-MS : M^{me} ROSSIGNOL Stéphanie,
assistée de M^{me} GOUPIL Nathalie
PS-MS : M^{me} ROBINEAU Marie,
assistée de M^{me} MAILLARD Coralie
GS : M^{me} PASTOR Chantal,
assistée de M^{me} PINTHON Edwige
CP-CE1 : M. BAILLY Pascal
CE1-CE2 : M^{me} GUILLOT Charlène et
M^{me} BOUVIER Charlène (le lundi)
CE2-CM2 : M^{me} RAOUL Géraldine
CM1-CM2 : M. LOUVET Fabrice, Directeur,
M^{me} KRIZEK Anne-Sophie (le lundi)
soit 7 classes pour 183 élèves
**Inspecteur de l'Éducation nationale, circonscription
Le Mans Est** : M. MONBRUN – 02 43 84 74 74
Centre Médico-scolaire : Docteur MAS, M^{me} LEBLOND
Fabienne (infirmière) : 02 43 89 18 20
**Réseau d'aides aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D.)
de Champagné** : 02 43 89 09 31
M^{me} LE MARTELOT (Psychologue) - M^{me} LE BOTERFF,
M^{me} HIDOUX (Rééducatrices)

L'ÉCOLE, C'EST AUSSI :

- une **BCD** (Bibliothèque-Centre-Documentaire) comptant près de 5 000 ouvrages de littérature jeunesse, une **salle d'activités**, une salle de motricité, 4 classes équipées de **vidéoprojecteurs interactifs**, 2 cours et 2 préaux.
- une association scolaire « **Accolade** » qui organise entre autre la **Fête de l'École** et finance la plupart des sorties des élèves.
- un accueil périscolaire municipal "**La Marelle**", un **restaurant scolaire communal**.
- un **groupe de parents élus au Conseil d'École** : depuis le 12 octobre 2018, **Mesdames BLIN-CHEVALIER, BLIN, BANNIER, CHARLOT PEYRAMAYOU, GARRIGUES-LOUCHE, GODEFROY-AGRAM, POTIER, ROBIN ; Monsieur GODEFROY** sont les 9 parents qui ont fait le choix de donner de leur temps pour le bon fonctionnement de l'école. Ils siègeront avec les enseignants, des représentants de la Mairie au cours des trois Conseils d'école qui auront lieu durant l'année scolaire (octobre, janvier, juin).
- une **Association de Parents** très active qui soutient l'école (arrivée du Père Noël, aides financières pour l'achat de matériel ou pour le financement de projets particuliers...) et participe à la vie de la commune. Pour la contacter : ape.stcorneille@gmail.com

LES MOMENTS FORTS DE 2018/2019 :

- **Pédagogiques** : Participation à un **rallye-math** (du CP au CM), participation au projet scientifique « **Les petits scientonautes** » (exposition et réalisation d'expériences) ; **Projet lecture** en maternelle avec la participation au programme « Lire et faire lire » ; **Projet « musique »** (maternelle) ; **Prix des lecteurs de l'école de Saint-Corneille** : L'école organise son 7e « Prix des Lecteurs » avec le soutien de l'Association des Parents d'Elèves. Les enseignants ont sélectionné par niveau (PS, MS, GS, CP, CE, CM) 4 à 5 livres de littérature jeunesse, les enfants les lisent (depuis novembre), des débats littéraires sont organisés dans les classes. Les auteurs et éditeurs seront informés. En juin 2019, chaque enfant sera amené à voter pour son livre préféré. Les livres lauréats seront mis en avant à l'école et à la bibliothèque municipale, à la Librairie THUARD au Mans. Les parents pourront également prendre part au vote. Cette initiative est l'occasion de lire en famille, de débattre, d'argumenter ... ; **Passerelle école-Multi-accueil** : Une convention a été signée entre La Mairie de Saint-Corneille, le Centre Social LARES de Montfort-le-Gesnois et l'Éducation nationale pour formaliser l'expérience tentée en 2016-2017. Ainsi, le projet établi avec Mme PORTAIL, Directrice, et les enseignantes de maternelle de l'école va continuer autour de grands objectifs tels : la sensibilisation à la lecture, l'apprentissage du « vivre ensemble » à travers le jeu, la découverte d'une autre structure en vue d'une préparation à l'environnement scolaire, la sensibilisation à des modes d'expression, aux sens ... ; **Découverte des fruits exotiques** avec API (CP-CE1) ...
 - **Culturels** : rencontres avec **Claire GIBALT**, cheffe d'orchestre (GS, CP, CE, CM), **spectacles vivants** à Coulaines, Sargé-lès-le-Mans ..., Participation à la **commémoration de l'armistice 14-18** (CM), participation à l'**exposition « St Corneille, ...il y a 100 ans ... la fin de la guerre » concert de chants** (classes de CE2-CM2 et CM1-CM2)
 - **Sportifs** : **enduro USEP** à Savigné l'Evêque (CE, CM), **piscine** (de la GS au CM2), **rencontre jeux athlétiques** (CP), **enduro de l'école**, découverte d'un **sport innovant** en collaboration avec l'école de Fatines (CE, CM), rencontre **pentathlon** avec l'école de Fatines (CE2-CM).
 - **Visites** : **Versailles** (CM), **Maison des abeilles** (CP-CE1 et CE2-CM2), **chèvrerie Cailhau** (GS) **journée d'accueil au collège** de Champagné (CM2)
 - **Prévention** : Sensibilisation à la **notion de sentiments** (CE2), formation des **médiateurs de récréation** (CM), ateliers sur **les 5 sens et le goût** (maternelle, CP), atelier de **sensibilisation au harcèlement** (CM2) avec la MAE, atelier « **éducation à la sexualité** » (CM2) avec Mme LEBLOND Fabienne, infirmière de l'Éducation nationale.
 - **Activités diverses** : **Marché de Noël, spectacle de Noël** (non ouvert à l'extérieur) présenté par les enfants avec l'aide de l'association de parents
- Des informations, des photos, des vidéos sur le blog de l'école** : <http://classece.canalblog.com>

DATES À RETENIR :

- **Arrivée du Père Noël** : jeudi 20 et vendredi 21 décembre 2018
- **La Fête de l'école aura lieu le dimanche 23 juin 2019** : c'est toujours un grand moment dans la vie de la commune ; n'hésitez pas à venir vous y détendre en famille. Les bénéficiaires de cette journée alimentent les caisses d'Accolade. Les billets de souscription seront en vente à l'école et auprès des enfants.

COUP DE PROJECTEUR SUR : LA LECTURE ET « LIRE ET FAIRE LIRE »

Parmi les 4 priorités du Ministère de l'Éducation nationale pour renforcer les fondamentaux, des recommandations portent sur la maîtrise de la langue et notamment sur **l'enseignement de la lecture**. Pour répondre à certaines exigences comme : **l'écoute** de textes lus, **la compréhension** du sens explicite et implicite de textes, **la familiarisation** avec les lieux et les acteurs du livre ... l'école organise déjà un « Prix des lecteurs » mais elle a fait appel, en plus cette année, aux bénévoles de « **Lire et faire lire** ».

En place depuis 1999, « **Lire et Faire Lire** » est un programme national initié par Alexandre Jardin (écrivain et réalisateur), bénéficiant du soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et encouragé en Sarthe par la Direction Académique et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

A la demande de l'équipe pédagogique, des retraités bénévoles (hommes ou femmes de plus de 50 ans) offrent une partie de leur temps libre aux enfants, dans une démarche de solidarité intergénérationnelle... **afin de faire passer le plaisir de la lecture aux enfants de 3 à 10 ans**, l'enseignant restant le pivot du dispositif.

Le bénévole bénéficie d'une assurance « responsabilité civile » spécifique prise en charge par la Ligue de l'Enseignement et de temps de formation.

« **Lire et Faire Lire** » permet : le lien intergénérationnel, la souplesse de fonctionnement, la relation avec d'autres adultes, les petits groupes d'enfants, la lecture à haute voix, la régularité des interventions, le plaisir de lire

« **Lire et Faire Lire** » étend également son dispositif au Programme de Réussite Educative de la Ville du Mans.

Cette année, les élèves de maternelle de l'école de Saint-Corneille bénéficient de ce programme grâce aux interventions régulières de **Madame Ida LESPAGNOL**.

INSCRIPTIONS POUR 2019/2020

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2019 se font auprès du Directeur, à partir de début mars, chaque jour avant 8h35 ou à partir de 16h30 et le lundi toute la journée. Prendre rendez-vous au préalable (02 43 27 52 89).

Pour les enfants de maternelle, ceux-ci devront impérativement avoir 3 ans faits avant le 1^{er} janvier 2020 et être propres.

VACANCES SCOLAIRES POUR 2018-2019 ÉCOLES ET COLLÈGES - ZONE B

- Hiver : du 08/02 au 25/03/19
- Printemps : du 05 au 22/04/19
- Congés : du 28/05 au 03/06/2019
- Été : vendredi 05/07/19
- Rentrée 2018 : lundi 02 septembre

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

ATELIERS SUR LES CINQ SENS

Jeudi 18 octobre les enfants de GS-CP-CE1 ont pu participer à des ateliers sur les cinq sens tenus par les parents et les enseignants. Les enfants ont pu se rendre compte qu'il n'était pas facile de goûter un aliment sans le voir, de marcher droit avec les yeux bandés, de retrouver un bruit sans en voir la provenance, de nommer des bonnes et des mauvaises odeurs, d'identifier un objet rien qu'au toucher... Grâce ces ateliers nos élèves peuvent maintenant nommer les cinq sens et les organes dont ils dépendent.

LECTURES AVEC IDA ET L'ASSOCIATION « LIRE ET FAIRE LIRE »



Toutes les semaines Ida Lespagnol (une personne retraitée) vient lire une histoire aux élèves de maternelle. Ceux-ci sont en petits groupes de 6. L'histoire a été choisie au préalable par l'enseignant de la classe. Il s'agit avant tout de lire pour le plaisir, de donner envie de lire et aussi d'un échange intergénérationnel. Ida a une formation en parallèle : elle assiste à des salons du livre, des conférences ... pour découvrir la littérature jeunesse et ainsi être le plus à même de raconter des histoires aux jeunes enfants. Merci pour ces bons moments.



CLAIRE GIBAULT

Les 105 élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école ont reçu Claire Gibault, cheffe d'orchestre de renommée internationale. Claire Gibault leur a fait découvrir son métier en s'appuyant sur un

diaporama créé à cet effet. Tout a été expliqué : l'importance de la gestuelle, le rôle de la main droite (pour le rythme), celui de la main gauche (la main du cœur pour les sentiments), la composition et l'organisation d'un orchestre symphonique, les familles d'instruments qui le composent. Il fut également question de Mozart.

En effet, les élèves des classes de CE2-CM2 et de CM1-CM2 ont assisté le 4 octobre, à une heure de répétition du concerto pour piano n°20 en ré mineur par le Paris Mozart Orchestra au Théâtre des Quinconces.

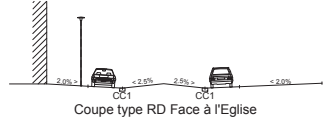
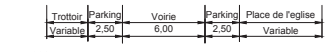


COMMUNE DE SAINT-CORNEILLE

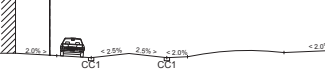
Aménagement de la rue de l'Église et de la Mairie



- LÉGENDE :**
- Voirie en enrobés
 - Ré sine
 - Trottoir en enrobés
 - Poutre d'élargissement
 - Renforcement de chaussée
 - Pavage granit sur voirie
 - Pavage granit autour de l'église
 - Trottoir en béton
 - Trottoir en bicouche
 - Engazonnement
 - Arbre projeté
 - Bordures quai bus
 - Bordures béton type T1
 - Bordures béton type T2
 - Caniveaux béton type CS1
 - Réseau EU existant
 - Réseau EP existant
 - Réseau EP projeté
 - Grille carrée 40x40 projetée
 - Réseau AEP projeté
 - Borne d'arrosage projetée
 - Réseau BT projeté

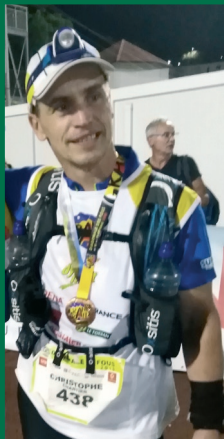


Coupe type RD Face à l'Eglise



Coupe type RD Face à la mairie





LA DIAGONALE DES FOUS

Rencontre
avec
**Christophe
CHARTIER,**
observateur
météorologique

**La diagonale des
fous un Trail sur
l'île de la Réunion du
18 au 21 octobre de
165 km et 9576 m de
dénivelé positif.**

Christophe CHARTIER est né à saint Corneille, village où vivent ses parents Maurice et Françoise. Vous pourrez d'ailleurs le croiser sur certaines manifestations dans le village car il reste très attaché à ses racines Cornélienne. Il a bien voulu nous faire partager son défi sportif et son aventure personnelle pour soutenir l'association vaincre Parkinson qui a pour devise « Courir avec le cœur pour atteindre des sommets ».

Il a pu être soutenu et encouragé par Nathalie MAUCLAIR athlète de haut niveau dans cette même discipline.

Il a commencé la course à pied en 2011, puis au fil du temps a pu s'engager sur des compétitions et a découvert le Trail qui lui permet de pratiquer la course à pied dans la nature et sur des terrains plus accidentés.

Il s'est passionné pour cette discipline sportive et a pu multiplier les expériences en augmentant les difficultés tant par rapport à la longueur des parcours que le dénivelé.

En 2012, le marathon du Mont Saint Michel

En 2013, le marathon de Paris et Laval

En 2015, l'ultra marin du golfe du Morbihan 87km

En 2016, la CCC (Courmayeur, Champex, Chamonix) 101km

En 2017, l'ultra du pas du diable, dans l'Aveyron, 123km

En 2018, la 6666 dans l'Hérault, 119 km

Toutes ces courses lui ont permis de cumuler des points et de pouvoir s'inscrire à la diagonale des fous parmi 2800 autres concurrents.

Dès début février, un entraînement quasi quotidien de plusieurs heures a été nécessaire pour appréhender cette course qui est considérée comme la plus difficile au monde. A ceci s'ajoute



une hygiène de vie et une diététique très stricte pour préparer l'organisme à l'effort. Il s'est envolé pour l'île de la Réunion le 14 Octobre avec sa femme et ses deux enfants pour participer à cette compétition. Il a pu y rejoindre deux amis aussi engagés dans ce trail.

Le départ a été donné le 18 octobre à 22h00 avec l'obligation de boucler le parcours de 168 kilomètres avant le dimanche 21 octobre à 16h00 sous peine d'être disqualifié. Tout au long du parcours, il fallait franchir des étapes dans un temps imparti ou étaient situés des points de ravitaillement pour les concurrents. Ce trail est une course où il a fallu résister physiquement et mentalement. Et affronter de nombreuses difficultés, endurer des kilomètres de pavés, gravir des marches plus hautes les unes que les autres, s'engager sur des terrains glissants avec des racines ou des cailloux qui glissent sous les pieds, s'aventurer sur des endroits quasi inaccessibles perdus dans la montagne. Courir sur des sentiers étroits de plusieurs kilomètres avec le vide de chaque côté, s'engager sur des montés et des descentes vertigineuses. Affronter les aléas climatiques le brouillard, la nuit, la chaleur ou le froid. La diagonale des fous porte bien son nom, mais Christophe l'a fait et à boucler son trail en 48h19 et se placer 832ème sur 1900 finishers.

A l'arrivée sa femme et ses enfants l'attendaient et ont pu passer la ligne d'arrivée avec lui en brandissant la banderole « courir avec le cœur pour atteindre des sommets » slogan de l'association vaincre parkinson.

Christophe ne compte pas s'arrêter en si bon chemin, il prévoit de s'inscrire à l'ultra trail du Mont blanc fin 2019.

Il va aussi se lancer dans un nouveau défi pour soutenir l'association « vaincre Parkinson ». Il met en place un tour de Sarthe du 28 avril au 5 mai 2019 en 8 étapes. Il traversera 68 communes pour une distance de 410 km. Ce challenge a pour but de faire connaître et soutenir l'association « vaincre Parkinson »

Page Facebook : La Sarthe en courant pour vaincre Parkinson.

A chaque étape une animation pourra être mise en place afin de collecter des fonds pour l'association. Christophe a la volonté de s'engager afin de mieux faire connaître la maladie pour mieux accompagner les malades, les aidants et leurs familles et servir de lien entre l'association et le public.

Son parcours va l'amener jusqu'à Saint Corneille le samedi 4 mai alors n'hésitez pas à venir à sa rencontre.

Merci à Christophe de m'avoir fait partager son expérience.

EXPOSITION

Saint Corneille...il y a100 ans la fin de la guerre

Cette exposition s'est tenue à la SMU le 23 et 24 Novembre 2018 à l'initiative de Gilbert Paulin habitant de la commune et passionné d'histoire locale. Il a collaboré avec Mr Louvet et Mme Raoul et leurs élèves en classe de CE2, CM1, CM2 pour mener ses investigations. Cette exposition avait pour objectif de retracer l'histoire locale durant la guerre 14-18 ainsi que l'évolution de notre village.

Les enfants ont pu aborder l'histoire de France en faisant des recherches, participant ainsi à la création de panneaux, de maquettes...retrouvant ainsi l'identité des 23 poilus tombés pour la France.

Cette exposition a permis à de nombreuses personnes de découvrir cette partie de notre histoire locale.

Lors du vernissage de l'exposition Monsieur Paulin a pu nous présenter l'ensemble du travail qui a été mené.

Merci à eux de nous avoir fait partager leurs connaissances, ce fut une belle réussite.



COMMÉMORATIONS

11 NOVEMBRE

Les anciens combattants, les élus et la population se sont réunis pour commémorer le 100^e anniversaire de l'armistice de la guerre 14/18. La messe était célébrée à Saint Corneille en la présence des élus des communes de Sillé-le Philippe et Savigné l'évêque ainsi que des pompiers de la caserne de Savigné l'Evêque et de sacor music'.

Cette année encore, la commémoration du 11 novembre s'est déroulée au monument aux morts avec la présence de Madame RAOUL et Monsieur LOUVET et les enfants volontaires de leurs classes. Cette année, pour célébrer le centenaire, ils ont fait le choix de chanter la chanson de Craonne. Puis, chaque enfant a déposé une fleur près du monument pour honorer la mémoire des Cornéliens morts à la guerre. Nous remercions vivement les enfants et leurs enseignants pour leur engagement citoyen dans cette démarche de mémoire.

Chaque enfant a eu à cœur de prendre part à cette commémoration, nous les remercions ainsi que leurs enseignants.



LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS DE SAINT-CORNEILLE

ÉPICIER-BOUCHER-CHARCUTIER
Mr et Mme **BEAUDOUX Pascal**
19, Grande Rue
02 43 27 98 30

BOULANGER-PÂTISSIER
Mr et Mme **BOURGINE**
29, Grande Rue
02 43 27 51 65

HORTICULTEUR
Mme **PÉAN Marie-Ange**
L'Ormeau
02 43 27 54 52

MENUISIER-AGENCEUR
Mr **PASQUIER Stéphane**
Route de Plaisance
06 63 56 05 44

COIFFEUSE À DOMICILE
Mme **DESANDES Florence**
48, bis rue des Sablons
06 71 20 18 17

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS
Mr **LIGET Jean-Claude et Sébastien**
Les bordes du Maspré
02 43 27 40 15

ENTRETIEN ESPACES VERTS
Mr **RIGOT Jean-Pierre**
6 chemin des Bois
d'Angers
02 43 27 93 02

AGRICULTEURS - PRODUCTEUR DE FROMAGES DE CHEVRES
Mr et Mme **CAIHAU Eric**
La Pointe
02 43 27 50 87

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
Mr **DULUARD François**
Le Tertre
02 43 27 27 08

CHARPENTIER
Mr **MÉDARD Christophe**
16, rue des Noyers
02 43 27 92 26

MÉCANIQUE AGRICOLE ET MOTOCULTURE
Mr **FROGER Kévin**
Le Gai Pinson
06 32 86 76 23

ELECTRICITÉ, -PLOMBERIE-CHAUFFAGE
Mr **RENOU Cyril**
6 impasse des bleuets
06 21 41 53 50

RÉPARATION- DÉPANNAGE-VENTE
(CONSOLES DE JEUX ET ORDINATEURS)
Mr **GALASSO Stéphane**
6 rue des Camélias
06 28 22 05 73

PEINTRE EN BÂTIMENT
Mr **DESROCHER Cédric**
L'Angoulventerie
02 43 23 89 63
06 25 62 79 65

TRAITEMENT DE L'EAU
Maine Aqua Services
14, chemin des Marais
02 43 21 12 11

PLÂTRERIE-ISOLATION
JOB Père et Fils
Le Champ du Coudray
02 43 76 54 88

TOILETTAGE CANIN
DOMICIL'DOG
06 78 83 68 10

COIFFEUR
ENERGYCOIFF
1, rue du Clos de la Vigne
02 43 42 13 46

TAXI
Mr **VERNHETTES Laurent**
7 rue du Coudray
02 43 47 83 92
06 83 03 47 91

COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIELS AGRICOLES
CUMA Des Marais
Les Marais
02 43 27 54 30



PAYSAGISTE CRÉATION ET ENTRETIEN ESPACES VERTS
Mr **GENTIL Alex**
Route de Plaisance
06 40 13 49 51

CRÉATION ET ENTRETIEN ESPACES VERTS
Adrien paysage
Rue neuve
07 81 95 79 72

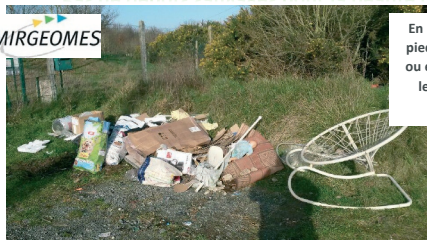
COUVREUR
SARL **Gauvrit**
Rue des sablons
06 61 26 51 55



ORDURES MÉNAGÈRES

Nos déchets abandonnés nous dévisagent
Pas de dépôts sauvages pour la beauté du paysage

SMIRGEOMES



En bord de route, en campagne, aux pieds des containers papiers et verre ou encore à l'entrée des déchèteries, les dépôts sauvages sont de bien piètres images...

Pour vos déchets, nous avons toujours une solution.

Retrouvez toutes nos possibilités de collecte sur notre site www.smirgeomes.fr
Ensemble, préservons notre environnement et évitons la pollution

Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule
Articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.



SMIRGEOMES

Cartons et papier : 2 destinations séparées

Les cartons et les papiers représentent 25 % de nos déchets.

Nous en consommons 363 kg par an/habitant.

Séparés, bien triés et déposés dans le bon contenant → ils peuvent être recyclés et réutilisés.

De plus, les erreurs de tri sont coûteuses pour la collectivité. Les flux mal triés subissent de fortes décotes. Au-delà de 8 % d'erreur, le repreneur chargé du recyclage refuse la reprise.



dans les bennes carton des déchèteries

www.smirgeomes.fr

Oui, tous les papiers se trient et se recyclent



Dans les containers bleus à votre disposition

Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées.

CITEO

SMIRGEOMES - Articles Mairies 11 2018

SMIRGEOMES Sac jaune : optimiser et mieux recycler

Je tiens compte de l'extension des consignes de tri



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

J'optimise leur utilisation

Je les mets à la collecte seulement quand ils sont bien remplis

J'aplatis les emballages mais je ne les emboîte pas pour garantir leur valorisation. Bien vidés et non lavés.

Les déchets imbriqués ne peuvent pas être recyclés



Je sépare aussi les différentes matières
(Barquette plastique sortie de l'emballage des paquets gâteaux)

Je n'en fais pas d'autres usages

Leur coût est inclus dans la taxe ou redevance acquittée, je les optimise et les économise pour un geste totalement éco-citoyen.

Le sac jaune pour les emballages, je n'en fais pas d'autre usage.
1 sac détourné par an et par habitant = 8 500 € gaspillés

Les sacs jaunes sont distribués par votre Mairie.

Seuls les déchets bien triés et correctement présentés sont collectés et recyclés

En savoir plus www.smirgeomes.fr

SMIRGEOMES - Articles Mairies - 10 2018

SMIRGEOMES

CONSIGNES DE MISE À LA COLLECTE Pour votre environnement et la sécurité des agents

Déposez bacs et sacs, visibles, la veille au soir de la collecte

Bac avec poignée côté route et couvercle fermé

Sacs jaunes, bien triés, à côté



Les collectes peuvent se dérouler entre 3h30 et 22h.

Souvent, une seule benne assure la collecte des Ordures Ménagères (OM) et des emballages mais parfois ce sont deux camions différents qui passent.

Laissez vos bacs et sacs non collectés sortis toute la journée.



Si votre rue ou votre secteur ne sont pas collectés

Le collecteur a peut-être subi une panne ou a pris du retard

Laissez vos déchets sortis pour un rattrapage possible le lendemain.



Bien visibles, bac poignée côté route

Évitez de tasser vos sacs au fond du bac.

✓ Rentrez rapidement le bac après vidage.

✓ Tout sac jaune refusé pour « erreur de tri » doit être impérativement rétrié par son propriétaire.



Pas de sac noir en dehors du bac

L'abandon de déchets sur la voie publique en campagne comme en ville est formellement interdit et passible d'amende.

Pour vos déchets, nous avons toujours une solution.

Retrouvez toutes nos possibilités de collecte sur notre site www.smirgeomes.fr
Ensemble, préservons notre environnement et évitons la pollution

SMIRGEOMES - Articles Mairies - 11 2018

CIVISME



Arriver 15 minutes avant l'heure de fermeture, c'est prendre le risque de ne pas pouvoir accéder à la déchèterie en cas de forte affluence.

Fermeture de la grille d'entrée 5 minutes avant l'horaire indiqué dans le tableau.

Bien vivre ensemble c'est mieux, si chacun respecte quelques règles

Les trottoirs sont réservés à l'usage des piétons pour leur sécurité, ne pas stationner ses voitures, ses conteneurs poubelles plusieurs jours. Ne pas laisser son chien y faire ses besoins....c'est pour le respect de tous.

Ne pas stationner en dehors des places matérialisées au sol, même devant son garage cela peut perturber la circulation dans la rue ainsi que les accès du voisinage. Et ne pas utiliser de façon abusive les places de stationnement pour des véhicules non roulants.

Veillons à ce que notre chien ne divague pas dans la rue et qu'il ne gêne pas le voisinage par ses aboiements et ne dépose pas ses déjections sur le trottoir ni dans les espaces publics.

Tous travaux bruyants de bricolage, jardinage devront être réalisés dans le respect de la tranquillité de vos voisins.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Respectons les consignes du tri sélectif et portons en déchèterie les déchets encombrants.

Stop aux dépôts sauvages devant les conteneurs. C'est une pollution visuelle et mal odorante. De plus, les sacs et les encombrants au sol peuvent représenter un danger pour les usagers. Une amende de 1500 euros et une immobilisation du véhicule peut être encourue par son auteur.

Déchèterie de Savigné L'Evêque

	Été	Hiver
Lundi	14h00-18h30	14h00-17h30
Mardi	fermée	fermée
Mercredi	9h00-12h00 / 14h00-18h30	9h00-12h00 / 14h00-17h30
Jeudi	fermée	fermée
Vendredi	9h00-12h00 / 14h00-18h30	9h00-12h00 / 14h00-17h30
Samedi	9h00-12h00 / 14h00-17h30	9h00-12h00 / 14h00-17h30

Plus d'informations sur [www.SMIRGEOMES.FR](http://www.smirgeomes.fr)

DÉCHÈTERIE

Benne Éco-mobilier : uniquement en déchèteries de La Ferté-Bernard - Saint-Mars-la-Brière - Thorigné-sur-Dué

Équipements électriques et électroniques (DEEE)

Toxiques

CA 100 TOX
CA 100 EMPISONNÉ
CA 100 PONGE
CA 100 PROQUE
CA 100 FLAMME
CA 100 PAIN FLAMME

Piles

Cartons

Polystyrène

Benne pour déchets volumineux en plastique dur sans pièce métallique : uniquement en déchèteries de Savigné l'Évêque - Saint-Mars-la-Brière - Thorigné-sur-Dué

AUCUN DE CES DÉCHETS ne doit être déposé dans le bac jaune ou dans le bac des ordures ménagères

TEXTILE, CHAUSSURES, MAROQUINERIE

COMPOSTAGE

Pour les déchets de jardin, de cuisine... Sur demande auprès de nos services, Le SMIRGEOMES peut mettre un composteur à votre disposition. Une participation unique est demandée.

EMBALLAGES RECYCLABLES

Bien vidés et aplatis mais jamais emboîtés.

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

CARTONNETTES ET BRIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

SMIRGEOMES

PAPIER

Les journaux, les magazines, les revues, les catalogues, le courrier, les enveloppes, les cahiers, les livres...

Uniquement le papier de lecture et d'écriture.

VERRE

Les bouteilles, les pots et les bocaux

Uniquement le verre d'emballage.

Contact : accueil@smirgeomes.fr ou 02 43 35 85 06 – SMIRGEOMES – 11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS



INFOS SERVICES

MAIRIE

Tél. 02 43 27 51 53
Horaires de mairie

	Matin	Après midi
lundi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mardi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mercredi	8h30 à 12h15	fermée
jeudi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
vendredi	8h30 à 12h15	15h00 à 18h30

LA POSTE

Tél. 02 43 27 56 50
Horaires de la Poste

	Matin	Après midi
lundi	9h00 à 12h00	15h00 à 16h30
mardi	9h00 à 12h00	15h00 à 17h00
mercredi	9h00 à 12h00	fermée
jeudi	9h00 à 12h00	15h00 à 17h00
vendredi	9h00 à 12h00	15h00 à 18h30

Remarques : les colis et les lettres recommandées peuvent être remis aux horaires d'ouverture de la mairie.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Marelle
Tél. 02 43 27 97 00

ECOLE

Tél. 02 43 27 52 89
M. Fabrice LOUVET, directeur

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste consultable en mairie ou sur internet :
<http://cg72.enfencon fiance.com>

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Tél. 02 43 27 29 41
112, Grande Rue
72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE

Heures d'ouverture :

Lundi : Fermé
Mardi : 10h - 12h // 16h30 - 20h
Mercredi : 10h - 12h // 14h - 18h
Jeudi : Fermé le matin // 13h30 - 18h
Vendredi : Fermé le matin // 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 13h

Cotisation annuelle au cyber centre 5€ pour résidents de la
Communauté de Communes

Consultation gratuite pour recherche d'emploi

GENDARMERIE

Tél. 02 43 27 50 11
Savigné l'Evêque :
Tél. 17 (poste fixe) - Tél 112

EDF-GDF

Clientèle : district Mulsanne
Dépannage électricité : Tel.0810 333 072
Dépannage Gaz : Tel. 02 43 24 11 13

EAU POTABLE

Tel. 02 43 50 11 60
**Syndicat d'adduction d'eau potable de Montfort le
Gesnois :** Générale des Eaux et CFSP
Tel. 0810 815 815 : n°AZUR en cas d'urgence
Assainissement (tout à l'égout) : Lyonnaise des Eaux

TRÉSOR PUBLIC

Tel. 02 43 89 00 25
Trésorerie de Connerré : Mr Sow CIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - UNITÉ TERRITORIALE DU PERCHE SARTHOIS

Tel. 02 43 60 18 22
M.RIVIERE, référent- M.TACHEAU, correspondant territorial.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie. Jour de collecte le vendredi matin semaine impaire. Bacs à sortir le jeudi soir.

Collecte sélective : point d'apport volontaire situé sur le parking, près de l'école : 2 containers : verre (bouteilles), papier.

Déchetterie- Savigné l'Evêque « Passe-Vite »
Tel.02 43 27 88 16

Bacs roulants SMIRGEOMES :

Les personnes nouvellement arrivées doivent téléphoner directement au SMIRGEOMES (02.43.35.86.05).

AUTRES SERVICES

Banque

Point vert du Crédit Agricole chez Mr Beaudoux : magasin d'alimentation.

Pompes Funèbres

Savigné l'Evêque :
SARL TOUCHARD : 02.43.27.50.29
Connerré :

VAUTCRANNE : 02.43.89.00.96

Transports Interurbains de la Sarthe

Compte tenu des changements fréquents d'horaires, ceux-ci sont consultables en mairie sur les panneaux d'affichage. Ligne 19

URGENCES

Sapeurs-Pompiers	18
S-A-M-U	15
Gendarmerie-Police	17
N°d'urgence européen	112
Hôpital du Mans	02 43 43 43 43
SOS main Le Mans	02 43 77 62 62
Centre antipoison Angers	02 41 48 21 21
EDF Sécurité dépannage 24/24	0 810 333 072
GDF Sécurité dépannage 24/24	0 810 433 072
Accueil sans Abri	115
Allo enfance mal traité	119
SOS Violence conjugale	3919
Drogue infos service	0 800 23 13 13
Sida info service	0 800 840 800
Cancers infos services	0 810 810 821



SERVICE SANTÉ

➤ MÉDECINS

Savigné l'Evêque :

Dr RACAULT 02 43 27 50 07
Dr RACAULT-PRUDHOMME

02 43 27 50 07

Dr RAPICAULT 02 43 27 79 79

Dr LACHIVER 02 43 27 47 01

Dr JAHAN-DARQUET-

02 43 27 80 80

Champagné :

Dr Marianne RICARD

02 43 82 50 54

Montfort-le-Gesnois :

Cabinet médical 02 43 76 70 30

Dr HERVIER, Dr RUDELLE

02 43 17 20 77

St Mars la Brière

Dr Monica MIHUT 02 43 81 47 26

Lombron:

Dr VAN RECHEM 02 43 54 80 10

➤ DENTISTES

Savigné-l'Evêque:

M. Fayçal HAMILA 02 43 27 51 12

Mme CHRISTOPHE Valérie

02 43 29 53 05

Montfort-le-Gesnois :

Mme JUNQUA-ETIENNE

02 43 76 71 88

➤ AMBULANCES

Savigné ambulance :

02 43 27 97 64

Lombron :

M. DUCHAINE 02 43 29 71 54

Montfort-le-Gesnois :

Azur Ambulance 02 43 76 74 95

➤ PHARMACIES

Savigné-l'Evêque :

M. LABARRIERE 02 43 27 50 06

Montfort-le-Gesnois :

M. BELLANGER 02 43 76 70 17

Saint-Mars-la-Brière :

M. PILLET 02 43 89 71 03

Champagné :

Pharmacie des Lances

02 43 89 28 90

Pour connaître les pharmacies de garde Gardapharm :

02 43 54 26 45

➤ CABINET INFIRMIER

Savigné-l'Evêque :

Cabinet grande rue :

02 43 27 52 64

Cabinet rue marchande :

02 53 76 68 66

Montfort-le-Gesnois :

Mme Nadine MERCENT

02 43 89 44 78

09 63 44 46 37

Champagné :

Mmes SICAUD-CULLERIER

02 43 89 52 77

Lombron :

Mme Catherine BRAUT

06 09 69 55 81

Saint-Mars-la-Brière :

Mme Bernadette JALIER

02 43 89 76 12

➤ SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (ASIDPA)

Canton de Montfort-le-Gesnois :

4, place de l'Eglise

MONTFORT-LE-GESNOIS

Mme Françoise BEUNEUX

02 43 54 21 89

➤ ORTHOPÉDISTE

Savigné- l'Evêque

M. Mickaël GARCIA 02 43 23 50 40

➤ PÉDICURE

Savigné-l'Evêque :

M. ROUSSEAU 02 43 27 54 24

➤ KINÉSITHÉRAPEUTE

Savigné-l'Evêque :

Pôle Kiné-Ostéo

02 43 27 54 24

Sargé-lès-le Mans :

SCM PERRON-PERRAUD

02 43 76 20 29

➤ OSTÉOPATHES

Mme CAPDEVILLE Solène et

Mr LEPROUST 02 53 49 68 18

➤ SAGE-FEMME

Mme JAMIN Stéphanie

02 43 29 68 41

➤ ORTHOPHONISTES

Savigné-l'Evêque :

M. François CORNIER-

ROUSSEAU 02 43 27 69 02

Sargé-les-le Mans :

Mme Florence DAUBIN-

DELAPIERRE 02 43 82 70 13

➤ SERVICE À LA PERSONNE

Vous propose toute une gamme

de services à la personne :

L'ADMR Tél : 02 43 23 79 03

Mail : info.fede72@admr.org

Famille rural Tél : 02 43 39 34 36

Mail : besoindaide.sap@orange.fr



CENTRE SOCIAL



Centre Social LARES
Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Écoute et de Solidarité

L'objet associatif du centre social est la proximité et le service à tous les habitants du territoire décliné au travers des différentes actions menées pour et avec les usagers.

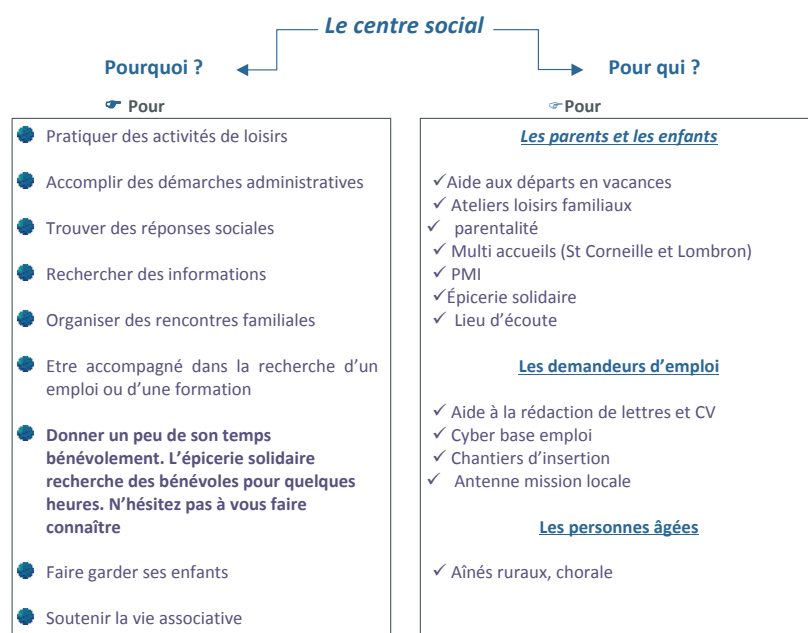
Celles-ci s'articulent autour de 4 pôles majeurs :

- La petite enfance
- La famille
- L'insertion
- Le logement

L'association du centre social est présidée par Christine Marchand. L'équipe est composée d'une trentaine de salariés permanents auxquels s'ajoutent les bénévoles dont il faut souligner l'importance dans nos actions.

Toutes les personnes désireuses de se joindre à l'équipe seront donc les bienvenues.

En 2019, le RAMPE (réseau d'assistantes maternelles parents enfants) sera géré directement par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Celle-ci a également décidé de confier la gestion des deux multi accueils de Montfort-le-Gesnois « Le Mille Pattes » et Connerré « La Maison des Lutins » à la Fédération Léo Lagrange Ouest. Nous continuerons de notre côté à gérer les structures de Lombron « Les Queniaux » et de Saint-Corneille « Le Jardin des P'tits Loups ».



Place Jacques Moreau – 72450 MONTFORT LE GESNOIS – tel. 02.43.76.70.25 – fax 02.43.76.62.69

Courriel : contact@cslares.fr

SERVICES DU CENTRE SOCIAL

Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE)

jeux et rencontres vendredi 9h30-11h15

multi accueils Lombron

« Les Queniaux »

Du lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30

La Tasse - Réservation 02.43.89.47.44

Saint Corneille:

« Le jardin des p'tits loups » Du lundi au Vendredi
3 allée des hortensias de 7h30 à 18h30 Réservation

Travaux d'aiguilles Jeudi de 13h45 à 16h15

Epicerie Sociale et Solidaire

Mardi et samedi 9h - 12h - Jeudi de 14h - 18h

Lieux d'écoute Mardi de 9h - 12h - Samedi de 9h - 12h

Anglais débutants mercredi de 18h-19h

Conversation mercredi 19h- 20 h

Atelier couture jeudi 18h30 - 20h30

Contact 06.40.31.40.11

Petit déjeuner 1^{er} vendredi du mois - 9h-10h30 Réservation

PERMANENCES EXTÉRIEURES

Psychologue Sur rendez-vous

M^{me} Tep Candice 06.66.59.30.28

Shiatsu Sur rendez-vous

M^{me} Landry Nathalie 06.82.90.77.20

Hypnose Ericksonienne Sur rendez-vous

M. Léger Jean Pierre 06.25.66.37.71

Conciliateur de Justice 1^{er} mardi et 3^e jeudi M. Boulay 9h à 12h
rendez-vous au 02.43.76.70.25

CIDFF 2^e et 4^e mardi

Mme Causy Sur rendez-vous au 02.43.76.70.25

Alcool Ecoute 2^e mardi du mois - 20h00 Salle Thoury

Weight Watchers Mardi de 17h30 à 20h Salle Thoury

Naturapathie sur rendez-vous

Mme MANGA 06.63.77.80.60

Gym Douce : mercredi

Mme Durand-Lebeau 19h45-20h45 - 06.58.63.31.00

PMI Pesée: 1 Jeudi sur 2.

Sur Rendez-vous. 02.43.89.50.29

Assistante sociale : Jeudi de 9h à 12h

M^{me} Marquentin sur rendez vous

CARSAT : 1^{er} Mardi du mois. Sur Rendez-vous

Famille Rurales : Mardi de 14h à 16h

Mme Cissé 02.43.39.75.01

Mission Locale : Sur Rendez-vous.

02.43.71.70.33

SATIM (info diabète) mardi 14h-17h

Cours de chant mercredi 18h30-19h30

M Beunaiche école de musique

PERCHE SARTHOIS

Le **Pays du Perche sarthois**, est une structure de coopération et de mutualisation pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire. Les adhérents sont les Communautés de communes Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Huisne sarthoise, Vallées de la Braye et de l'Anille et le Conseil départemental de la Sarthe. Le territoire regroupe 87 communes et près de 84 000 habitants.

Le Perche sarthois mène des missions principalement :

- de valorisation du patrimoine, dans le cadre de son label Pays d'art et d'histoire,
- de développement de l'offre touristique locale et de la promotion touristique,
- dans le domaine de l'environnement et du développement durable,
- pour la mise en œuvre de politiques contractuelles, avec l'Europe, l'Etat et la Région.



PROLONGATION DU MACS ! DES AIDES POUR LES ARTISANS ET COMMERCANTS :

Le Perche sarthois mène deux dispositifs d'aides financières, l'un régional, l'autre européen, à destination des entreprises artisanales et commerciales. Ces aides sont destinées à accompagner les projets d'investissement des entreprises locales, s'agissant d'acquisitions de matériels professionnels neufs ou d'aménagement de locaux. Le taux d'aide est de 30%, pour une subvention maximale de 15 000 €. Artisans, commerçants, n'hésitez pas à nous contacter pour faire le point sur votre projet.

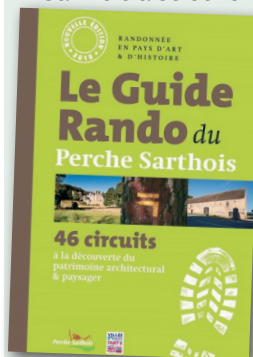
UNE NOUVELLE PUBLICATION : GUIDE-CONSEIL HABITAT DURABLE, « RESTAURER, CONSTRUIRE, HABITER EN PERCHE SARTHOIS »

Après la publication d'un premier guide-conseil en 2003, ce document de 58 pages richement illustré d'exemples locaux est un recueil de connaissances liées à l'expertise développée au sein du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois en matière d'urbanisme, de construction et surtout de restauration de l'habitat. S'il ne donne pas de recettes toutes faites, ce guide propose des clés de compréhension de l'architecture du territoire et un cheminement méthodologique pour aborder les projets de construction et de restauration. Sorte de vademécum des questions à se poser en matière d'habitat, ce guide-conseil est disponible gratuitement en version papier, au Perche Sarthois ou dans les mairies et en version numérique sur le site internet (rubrique brochure / Pays d'art et d'histoire).



LA NOUVELLE ÉDITION 2018 DU GUIDE RANDO DU PERCHE SARTHOIS EST DISPONIBLE !

Édité pour la première fois en 2011, le Guide Rando du Perche Sarthois fait peau neuve et revient en cette fin d'année 2018. Pour cette nouvelle édition, le Perche Sarthois a sélectionné 46 circuits de randonnée pédestre sur des critères précis. Ceci afin de garantir des itinéraires de qualité, entretenus et correctement balisés. 6 nouveaux circuits identifiés sur les communes de Bessé-sur-Braye, Boessé-le-sec, Courcemont, Sillé-le-Philippe, Surfonds, Saint-Gervais-de-Vic et la Chapelle-Huon font leur apparition. Au fil des 600 kilomètres de sentiers, parcourez les vertes vallées et collines boisées qui font la réputation du Perche Sarthois, un territoire où il fait bon vivre et randonner. Disponible en office de tourisme et dans les sites partenaires au prix de 6 €.



Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet www.perche-sarthois.fr ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois>

Contact : Tél. 02 43 60 72 77
Perche Sarthois,
24 avenue de Verdun BP 90100
72404 La Ferté-Bernard

la bibliothèque BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



annuel. Les documents peuvent être empruntés ou consultés sur place.

La bibliothèque est gérée par M^{me} CISSÉ, employée communale ainsi que 3 bénévoles M^{me} Morvillers, M^{me} Péan et M^{me} Peurey qui s'investissent depuis des dizaines d'années pour permettre à la bibliothèque des ouvertures régulières.

L'inscription est gratuite pour tous les Cornéliens, chacun a la possibilité d'emprunter 3 livres durant 3 semaines. Cette bibliothèque est un point de lecture du réseau de la Bibliothèque départementale

La bibliothèque dispose de nombreux ouvrages : des romans, bibliographies, documentaires pour jeunes et adultes, des BD, des contes, des livres d'images ... Vous pouvez aussi y retrouver des abonnements. Chaque année des nouveaux ouvrages sont achetés pour tous les lecteurs. Ce fond de bibliothèque est composé d'environ 1400 ouvrages dont 700 en prêt à la Bibliothèque Départementale, de la Sarthe. Le renouvellement de ces documents est

Horaires d'ouverture :
Mardi : 16h30 à 17h30
Mercredi : 10h30 à 11h30
Jeudi : 16h30 à 17h30
Samedi : 11h00 à 12h00

Alors n'hésitez plus à venir consulter et emprunter des livres Mme Cissé et les bénévoles auront plaisir à vous recevoir.

Les élus remercient M. DUMONT pour son don d'ouvrage.



CRI 72

**CRI 72 :
Collectif
pour la
Représentation
des Intérêts des
riverains de la
LGV Paris-Rennes**

**L'association CRI 72
est une association
régie par la loi du 1er
juillet 1901 et le décret
du 16 août 1901.**

Cette association a pour but l'organisation et la rencontre de volontaires, de bénévoles qui défendent la nature et le patrimoine le long de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire, présentant un intérêt général pour la population de la Sarthe, sa santé, la défense de son cadre de vie, son environnement, c'est-à-dire :

- Participer à la connaissance, la restauration, la préservation des milieux naturels et du patrimoine. Lutter contre toutes les nuisances (bruit, vibrations, ondes sonores, pollutions...) et les projets qui mettraient en danger la santé des personnes, la nature, la faune, la flore, l'eau, l'air et le patrimoine.
- Être les interlocuteurs à l'écoute des habitants, des associations :
- leur assurer un rôle de conseil, un rôle d'aide adapté à leur situation, leurs préoccupations,
- les représenter, si besoin est, auprès des divers organismes compétents, des administrations, des collectivités, et engager le cas échéant toute procédure judiciaire ou administrative.
- défendre, par tous les moyens légaux, l'environnement humain, naturel, patrimonial.

Les revendications du collectif : lutter contre

- NUISANCES SONORES

- Remise en cause de la logique **des mesures sonores basées sur des moyennes**.
- Définition d'une nouvelle méthodologie pour **les prochaines mesures basées sur la notion d'émergence**
- Participation aux modalités et aux choix des sites de mesures, ainsi qu'au calendrier.
- **Accès à l'ensemble des mesures relevées.**
- Retour à une amplitude horaire de 06H00 à 22H00.
- **Réduction de la vitesse en attendant la résolution des nuisances sonores.**

- DEVALORISATION des BIENS

- L'inventaire des biens concernés, classés par bandes dans un fuseau de 1000 m.
- Valorisation de ces biens avant et après la mise en service de la LGV.
- Demande, sur la base de la valorisation, **d'indemnité compensatoire ou de rachat à la valeur avant LGV.**
- Demande à l'administration fiscale qu'elle définisse des règles de révision **des taxes d'habitation et foncière.**

- NUISANCES VIBRATOIRES

- Mesures et études des vibrations transmises par les sols.

- Mesures et études des vibrations transmises par la suppression d'air.
- Etude de l'impact, à court, moyen et long terme, sur les personnes et les bâtis.

- NUISANCES ELECTRO- MAGNETIQUES

- Mesures des nuisances relatives à la téléphonie, la TNT, le WIFI, les courants vagabonds

Extrait du Compte-rendu de la réunion du vendredi 18 janvier 2019 à 20h en présence de Me Corinne Lepage et de deux experts fonciers, Mrs Stanislas Blouère et Jérôme Batisse à Neuville-sur-Sarthe

Intervention de Laure Artru,

Laure Artru, présidente du CRI 72, rappelle les nuisances qui perturbent les riverains des trente communes impactées par la LGV et la nécessité d'effectuer un recours en justice afin d'espérer voir la situation évoluer.

En effet, la SNCF et Eiffage ne répondent pas aux demandes d'améliorations par des protections anti-bruit.

Quant à la mission du CGEDD, dont on attend toujours le rapport, il semble qu'il ne faille pas en espérer beaucoup. Pour mener à bien ces actions, le CRI 72 peut compter sur un conseil d'administration actif et motivé de quinze personnes.

Intervention de Me Lepage :

Il faut faire bouger le système à la fois par rapport aux moyennes qui servent de norme actuellement : 60 dB le jour et 55 dB la nuit et également par rapport au niveau des émergences. Le rapport de l'OMS de 2018 fixe des niveaux sonores maximum pour la santé de 54 dB le jour et 44 dB la nuit ; il s'agit de deux éléments importants pour la remise en cause des normes actuelles et de la réglementation qui date de vingt ans (novembre 1999).

Quel objectif ?

- Réclamer beaucoup d'argent afin que l'État et la SNCF, trouvent un intérêt économique à faire des investissements dans les protections contre le bruit, plutôt qu'à devoir payer des indemnités.

Méthode :

Il faut monter des dossiers individuels pour les présenter au juge administratif de Nantes (habilité à les recevoir pour le département de la Sarthe).

- 1^{er} temps : faire une demande préalable à SNCF & SNCF Réseau. Il y aura une réponse dans un délai de deux mois ou non (équivalent de recours gracieux).
- 2^e temps (jusqu'au 1er juillet 2021 pour le mettre en œuvre) : déposer un grand nombre de dossiers de demandes indemnitaires pour :
 - perte de valeur vénale des biens
 - préjudice de vue
 - troubles dans les conditions d'existence :
 - selon les émergences sonores
 - selon l'âge et les activités (ce sera différent s'il s'agit d'un jeune de 25 ans ou d'une personne de 80 ans qui reste chez elle toute la journée)
 - troubles de santé (hypertension, insomnies, dépression, problèmes cardio-vasculaires...).

Ces demandes présentent un intérêt à la fois individuel et collectif. On ne risque rien à les faire si ce n'est d'obtenir une indemnisation si la demande d'investissements correcteurs de bruit n'aboutit pas.

Pour être crédibles, ces demandes doivent être raisonnables et argumentées. D'où l'importance d'expertises foncières et de l'utilisation des mesures acoustiques effectuées par le CEREMA.

Un exemple de simulation à minima :

500 maisons estimées à 150 000€ subissant une dévalorisation de 20 % impliqueraient une indemnisation Globale de 30 000€ x 500 = 15 millions d'€

Il s'agit là de l'indemnisation sans faute, c'est en quelque sorte une solidarité nationale pour apporter un dédommagement.

Intervention des deux experts fonciers Mrs Stanislas Blouère et Jérôme Batisse

La profession d'expert foncier est réglementée et répond à une déontologie. Les experts sont habitués à évaluer pour le Tribunal Administratif les préjudices de décote de valeur de maison et les dommages aux personnes.

Un agent immobilier peut aussi faire une estimation d'un bien mais elle ne sera généralement pas argumentée par un rapport détaillé. L'expert foncier analyse et fait une véritable étude qui demande du travail et du temps.

On peut difficilement se baser sur une moyenne de dévalorisation.

Les deux cas de maisons examinées dans le quartier de l'Épi fleuri à Savigné-l'Évêque le prouvent, l'une subirait une décote de 15 %, l'autre de 30 %, alors qu'elles sont proches.

Il est rappelé que la consultation de Google earth ou de Géoportail permet facilement de situer la maison par rapport à la LGV. C'est un facteur déterminant : un acquéreur potentiel ne se déplacera pas pour visiter lorsqu'il aura constaté la proximité de la LGV. La situation, l'aspect visuel, sont des éléments importants.

Les mesures CEREMA (même si elles ne correspondent pas aux bruits les plus forts et à la plus grande fréquence des trains) mettent en évidence les pics de bruit et leur fréquence.

Il est à noter qu'un riverain proche subira un bruit plus fort mais plus bref alors qu'un riverain plus lointain subira un bruit moins fort mais plus longtemps. Les deux subissent un préjudice dont il faut tenir compte.

Actions à venir

1- Le recours contentieux remettant en cause l'arrêté de novembre 1999 va être envoyé par Me Corinne Lepage dans les prochains jours.

2- Pour le CRI 72, la tâche est de réunir rapidement un maximum de dossiers de plaintes, (en s'appuyant sur les 696 dossiers déposés en Préfecture), l'utilisation des mesures CEREMA permettra de se dispenser des expertises acoustiques que feront faire ceux qui n'en ont pas, certains feront appels à des experts fonciers d'autres à des agents immobiliers pour mesurer la perte vénale des biens.

L'association va demander des subventions aux différentes collectivités territoriales et à l'ADEN. **La commune de Saint Corneille soutiendra cette association à hauteur de 1 euro par habitants. (Délibération du 5 Février 2019).**

Si vous êtes concernés par les revendications du CRI 72
<http://cri72.e-monsite.com/medias/files/jurisprudence.pdf>



VOTRE MÉTÉO

Température moyenne à Saint-Corneille (en degrés)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	7,1	6,4	1,6	0,8	4,5	5,9	4,3	7,2	4,9	6,3	2,3	7,8
février	7,9	6,3	3,9	4,2	6,7	1,0	3,5	7,6	4,3	6,5	7,0	2,6
mars	7,3	7,4	7,1	7,2	8,7	9,0	5,7	8,9	7,7	6,9	10,2	7,7
avril	13,8	9,6	11,2	10,6	13,5	8,9	9,4	11,9	11,7	9,3	9,7	13,0
mai	15,0	16,1	14,7	12,6	15,5	14,7	12,2	13,7	14,4	14,2	16,3	15,9
juin	17,8	17,5	17,1	17,9	17,8	17,0	16,8	18,1	18,3	17,7	20,1	19,4
juillet	18,1	18,8	19,0	21,0	17,4	18,0	21,9	20,3	20,5	20,2	20,4	22,6
août	17,3	18,5	19,8	18,1	19,0	19,8	19,2	17,7	20,0	20,6	19,6	20,5
septembre	14,5	14,4	16,3	15,2	17,6	15,1	16,1	17,5	14,8	18,5	15,5	16,5
octobre	11,4	10,6	11,8	11,6	12,9	12,1	13,8	14,0	11,6	11,1	14,1	14,1
novembre	6,7	7,7	9,9	6,7	10,4	7,5	6,8	10,2	11,2	7,9	8,0	8,3
décembre	4,1	3,4	3,4	0,7	7,2	6,3	5,1	5,2	9,2	4,3	5,7	non disponible

Pluviométrie à Saint-Corneille (en mm)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
janvier	50,5	105,1	83,5	51,5	70,0	38,2	78,1	108,6	55,2	99,8	39,4	110,6
février	75,4	68,4	31,5	89,9	42,1	13,1	59,6	103,6	59,4	58,0	43,9	54,2
mars	61,4	87,0	39,9	79,1	32,6	23,1	94,8	34,4	29,6	92,6	49,9	104,4
avril	27,4	91,8	72,8	16,9	10,0	132,3	59,6	83,4	57,4	59,8	15,3	47,9
mai	61,1	65,6	51,5	44,7	9,9	90,8	119,3	93,2	68,8	132,9	69,2	32,3
juin	118,0	34,3	73,1	95,6	53,3	69,6	65,2	50,4	38,5	87,1	34,1	94,3
juillet	183,9	70,6	30,3	12,6	60,3	99,4	58,1	101,5	22,3	23,0	52,9	36,6
août	78,3	64,9	15,5	39,0	96,1	9,5	12,8	102,5	82,2	22,6	86,1	43,5
septembre	17,9	28,9	23,2	39,5	35,1	57,8	52,3	9,5	77,7	24,2	114,9	8,9
octobre	46,3	66,0	43,8	89,2	27,1	197,4	76,3	43,7	49,2	31,5	20,9	41,5
novembre	70,2	64,4	110,7	91,5	26,3	37,0	100,2	70,0	85,8	66,5	50,1	110,6
décembre	83,1	35,5	104,3	89,8	120,7	148,4	89,0	81,7	39,7	20,5	84,1	101,7
TOTAL ANNUEL	873,9	782,4	680,1	739,3	583,5	916,6	865,7	882,5	665,8	718,5	660,8	786,5

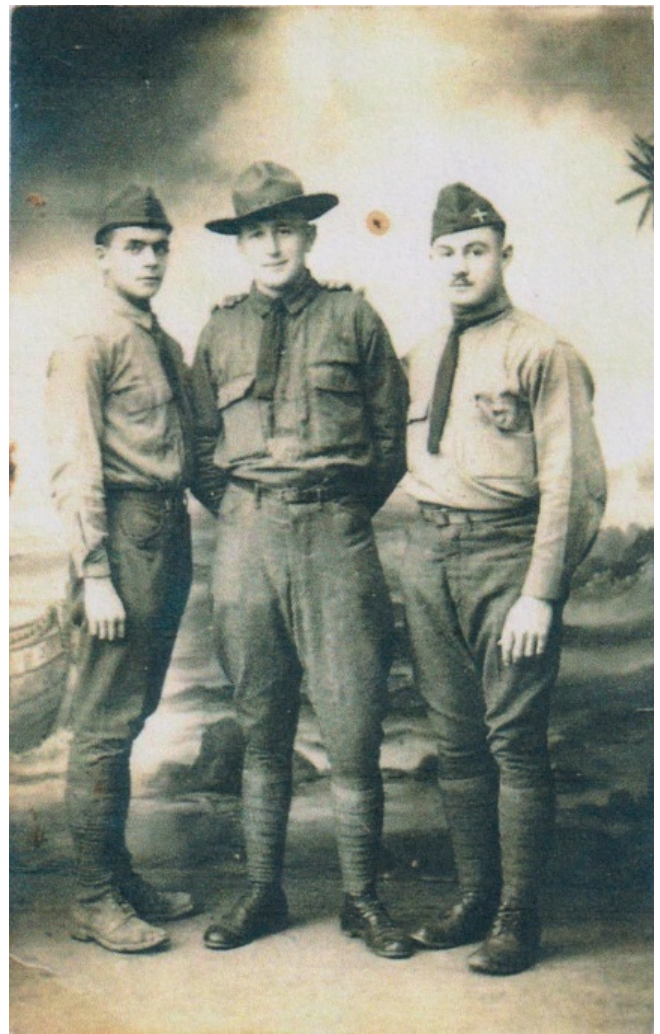
Source : Jacky PISSOT, Saint Corneille, correspondant local Météo France



IL Y A 100 ANS ... DES AMÉRICAINS À SAINT CORNEILLE

L'exposition qui a eu lieu les 23 et 24 novembre 2018 dans la salle Multi-usages de notre commune, avait pour thème **Saint Corneille ... il y a 100 ans ... la fin de la guerre**. L'exposition a connu un beau succès.

Outre l'exposition en elle-même, un des objectifs était de permettre à 2 classes de l'école (celle de Géraldine Raoul - CE2/CM2, et de Fabrice Louvet - CM1/CM2) de se familiariser un peu plus avec l'histoire de notre commune et de ses habitants, avec des aspects pédagogiques variés : histoire, géographie, recherches d'informations, notamment par internet, travail en groupe, intervention devant un public, ... Objectif atteint.



source : famille Marin

Par ailleurs, des traces existent indiquant que la section sanitaire du régiment (Ambulance Company 108) s'était installée à Hyre fin novembre.

Une conséquence de l'exposition a été de permettre à des personnes ayant des racines cornéliennes de se rencontrer, quelquefois après plusieurs dizaines d'années sans se revoir, avec des difficultés pour se reconnaître, surtout après un peu plus de 50 ans !

Parmi les nombreux sujets traités, l'un concernait la présence d'Américains à Saint Corneille, il y a 100 ans.

Des Américains à St Corneille

Après la signature de l'armistice, les $\frac{3}{4}$ des 2 millions de soldats américains présents en France (les « Amex ») s'arrêtent à la gare du Mans.

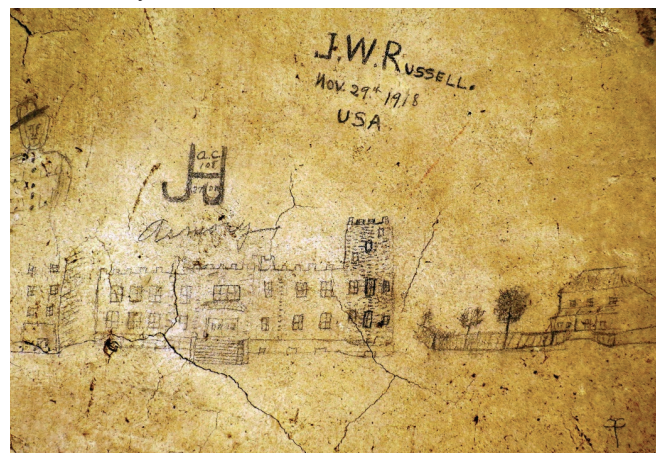
En attendant leur embarquement pour les Etats-Unis, ils stationnent dans la Sarthe, et un peu dans les départements limitrophes, dans ce qui est appelé « Le Mans Area ».

Dès la fin novembre 1918, des Américains arrivent à Saint Corneille.

C'est le 108^e Régiment d'Infanterie qui fait partie de la 27^e Division US dont le quartier général est au château de Montfort.

Ce régiment est basé à St Corneille, probablement au château de La Perrigne, et les troupes réparties sur St Corneille, Savigné (l'intendance), Fâtines, Champagné, Yvré.

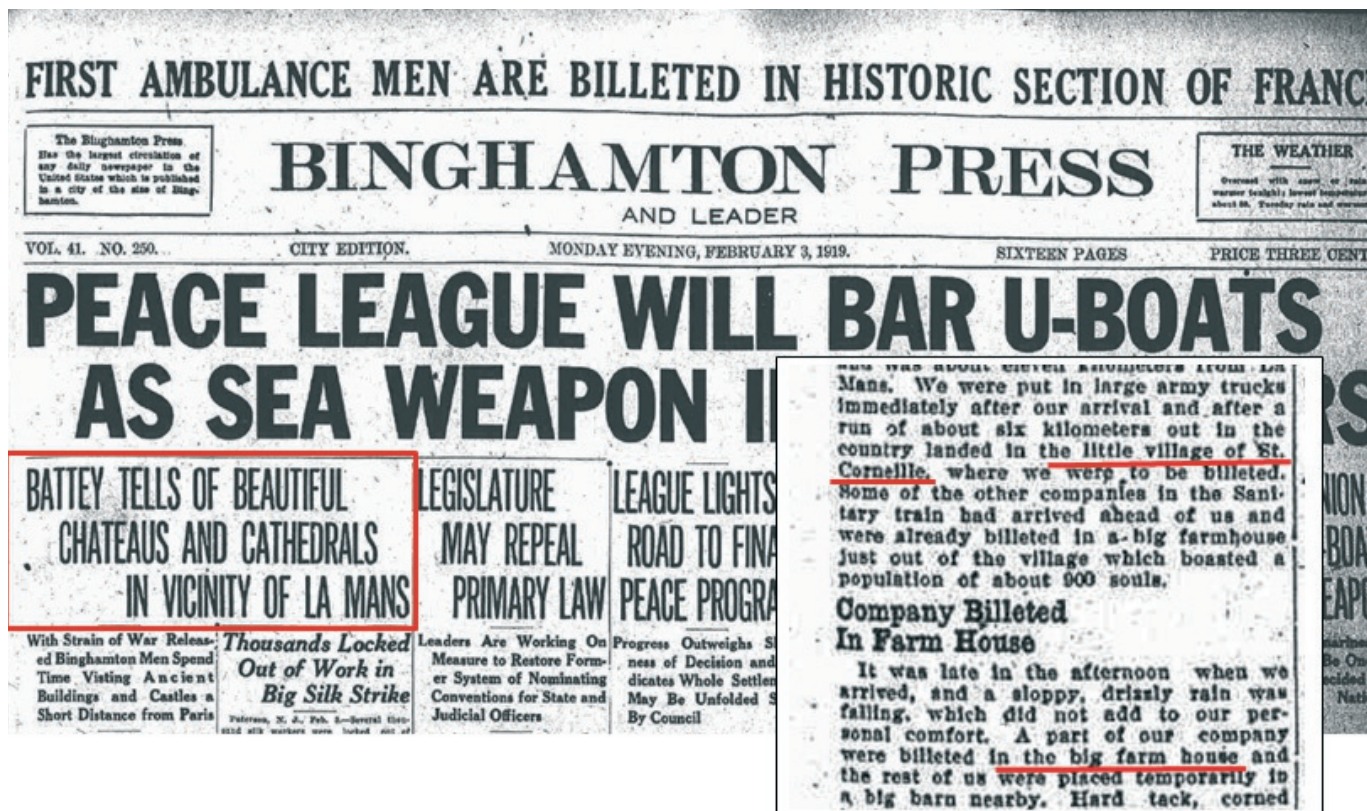
Certains sont logés chez l'habitant. Ce fut, notamment, le cas chez Mr et Mme Blot, charron au bourg. La famille possède des photos et courriers de certains d'entre eux.



sur un mur de Hyre

A partir des graffitis, en remontant aux Etats-Unis, on trouve de longs articles dans un journal de l'état de New York racontant le périple de l'Ambulance 108 depuis sa constitution aux Etats-Unis, son passage en France, et son retour à la maison.

Un des articles (le 8^e, du 3 février 1919) est consacré à son arrivée à Saint Corneille, puis son stationnement à Hyre.



Titre de l'article écrit par le journaliste Battey : « Battey parle de beaux châteaux et cathédrales dans les environs du Mans »

Sous-titre : *la pression de la guerre se relâchant, les hommes de Binghamton passent leur temps à visiter d'anciens bâtiments et châteaux près de Paris.*

Texte souligné en rouge : ... arrivés dans le petit village de St Corneille ...

Puis : *Une partie de la compagnie était logée dans la grosse maison de ferme ...*

Résumé de l'article :

Certains soldats furent logés dans la « grande maison » et les autres dans un grand bâtiment à côté. Ceux qui habitaient le « château » avaient des cheminées pour se tenir au chaud ; les autres faisaient dans la cour un énorme feu de joie pour se réchauffer autant que possible par le temps de bruine.

Le matin était consacré à des exercices ou une marche de plusieurs kilomètres ; l'après-midi était libre. Il y eut aussi quelques manœuvres ayant pour objectif de reprendre la ville du Mans à de supposés ennemis. Les soldats organisèrent entre eux des jeux, des farces, ... pour passer le temps.

La veille de Noël, certains soldats sont allés en camion à la messe de minuit à Montfort où l'église avait été décorée par d'autres soldats. *(Tous ces soldats ne savaient pas que, 48 ans plus tôt, le 12 janvier 1871, l'église était, aussi, pleine de soldats, mais ... français ceux-là, prisonniers des Prussiens, dont beaucoup avaient été faits prisonniers à Hyre le matin même).*

Temps libre le jour de Noël où ils eurent droit à plein de bonnes choses, cigarettes, cigares, chocolats, bonbons, mais ... pas de dinde. Certains firent une visite du Mans.

Que font des Américains pour s'occuper ? ... ils s'intéressent à l'histoire locale !

L'article du journal relate l'intérêt pour ce sujet et raconte notre histoire.

Concernant St Corneille, le journaliste indique l'origine du nom de la commune en citant le pape Saint Corneille ; il décrit l'église, son style, précisant que la chapelle de la Vierge avait été financée par la Révérente Dame Marie Thérèse de Montaignac (qui était l'abbesse de l'abbaye de La Perrigne).

Il indique, en donnant des précisions, qu'il y a 3 châteaux sur St Corneille :

- Le château de La Perrigne, près du village de St Corneille : propriété de la famille Haëntjens achetée en 1855 à la vicomtesse Desroys. Il relate l'histoire de l'abbaye.
- Le château de Touvoie, à 2 km du village : habité par la famille d'Argence, anciennement résidence des évêques du Mans ayant vu passer de nombreuses personnalités historiques.
- Le château de Hire, à 500 m du village : il fut la propriété d'une religieuse de La Perrigne, Girard de la Chaume, qui le vendit en 1778 au comte de Murat, de Montfort, et le prix est indiqué.

La fête au village le Jour de l'An 1919

Le 1er janvier 1919 à 11 heures du matin, le curé fit sonner les cloches à la demande des Américains pour avertir la population, et l'orchestre du 108^e régiment d'infanterie US s'installa sur la place de l'église.

Beaucoup d'enfants et une grande partie de la population se retrouvèrent là au milieu des soldats.

Ces derniers avaient constitué une caisse en y versant chacun 1 franc qui a permis d'offrir de nombreux cadeaux aux enfants ; pendant que l'orchestre jouait, chaque enfant reçut : 1 grand mouchoir, du chocolat, du chewing gum, des cookies, un petit pot de confiture, une image du Président Wilson, et deux petits drapeaux américain et français.

La fête se termina avec les deux hymnes nationaux.

Le journaliste termine de la façon suivante :

« Les enfants ont beaucoup aimé cette fête, et tous les Américains avaient le sentiment qu'ils n'avaient jamais dépensé 1 franc pour une meilleure cause ».

Après le départ du 108^e, plusieurs régiments se sont succédés dans le secteur, comme en témoignent les graffitis sur les murs de Hyre et les documents de la famille Marin.

La date dernière date indiquée sur un mur de Hyre est le 10 juin 1919.

Gilbert PAULIN



COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Martine EVRARD

Vice Président :
Michel Fontaine

Secrétaire :
Henri Lermenier

Secrétaire adjoint : Gaëtan Pelois
Trésoriers : Jean Pierre Ernandes / Nadine Egger

Pour l'année écoulée, nos différentes manifestations se sont bien déroulées. Tout d'abord la fête de la musique programmée sur le parking de l'école, avec un peu plus d'intervenants. A l'origine cette manifestation a été proposée pour être élargi à un public plus nombreux. Notre brocante a connu son succès habituel, avec un nombre d'exposants identique à celui de 2017. Nous remercions Mr et Mme JOB pour la mise à disposition de l'électricité, ainsi que la famille Gaulupeau pour la mise à disposition de leur terrain afin de faciliter le stationnement.

Nos fidèles bénévoles ont installés les guirlandes de Noël dans les rues avant un contrôle pour que tout soit en fonction, ainsi que la pose du sapin sur la place de la mairie. A cette occasion nous remercions Marie Ange, Claude et Nicole Péan pour la fourniture. Cette édition 2018 perturbée par la météo, le Père Noël est arrivé directement à la salle multi usage et bien entendu il a été très à l'écoute des nombreux enfants, avant de partager le chocolat et le vin chaud. Malheureusement notre tour du village n'a pas

eu lieu, pourtant nos têtes blanches avaient préparé le char pour l'arrivée de ce vieux bonhomme. Merci à vous tous pour vos décorations lumineuses, beaucoup de personnes font leur petit tour.

Afin de remercier les bénévoles, le 1^{er} juin 2018 tous ont été conviés à la visite du Zoo de Beauval, journée très conviviale et appréciée, Je les remercie car sans leur implication rien ne serait possible. Vous avez un peu de temps ! Vous pouvez nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Pour 2019, plusieurs nouvelles manifestations une brocante le 12 mai, un déjeuner spectacle avec un humoriste le 21 septembre et un salon bien être le 12 Octobre.

D'autre part nous organisons un pique-nique le 14 juillet ouvert à tous les Cornéliens afin de partager un moment convivial, apportez pique-nique, table et jeux afin de passer un agréable après-midi autour de jeux extérieurs.

Meilleurs vœux à tous pour 2019



SACOR MUSIC'

Président : Bertrand Paulin

Vice-Président : Didier Bodin

Secrétaire : Martine Evrard

Secrétaire adjointe : Aurélie Vaille

Trésoriers : Claudine Dupont

Trésorier Adjoint : Mickaël Dupont

A la rentrée de septembre nous sommes repartis dans la même galère afin de retrouver un nouveau directeur ou directrice, en effet Lucas notre jeune chef n'a pas pu reconduire pour cette nouvelle saison, ses études ne lui permettent pas d'assurer les répétitions, nous le remercions car tous les musiciens c'étaient bien adaptés sous sa baguette.

Malheureusement nous ne pourrions pas assurer notre présence lors du téléthon et notre concert du 30 avril prochain est compromis.



La Sainte Cécile c'est déroulée le 25 novembre afin de remercier les musiciens et les extérieurs qui viennent en renfort. A cette occasion plusieurs récompenses de La Fédération Musicale de La Sarthe ont été remises à :

Georges Jaillard pour 8 ans
Sandra Rapicault pour 9 ans
Aurélie Vaille pour 10 ans
Claude Maudet pour 16 ans
Didier Froger pour 46 ans
Daniel Dupont pour 57 ans

pour leurs engagements auprès de diverse association musicale.

Tous les vendredis soirs les musiciens se retrouvent pour assurer les prestations prévues (11 novembre Sainte Cécile Sainte Barbe Arrivée du père Noël) ainsi que les manifestations extérieures où nous avons de plus en plus de demandes

N'hésitez pas à nous rejoindre le vendredi soir salle de musique pour les répétitions.

Renseignements Bertrand Paulin tél. 02.43.27.99.72

A noter sur vos agendas

24 février 2019 :
Loto salle Michel Berger

30 avril 2019 :
Concert salle Michel Berger (sous réserve)

DATES A RETENIR

- 12 mai 2019 :
Brocante

- 14 juillet 2019 :
Pique-nique

- 21 septembre 2019 :
Déjeuner spectacle

L'ASSOCIATION « OBJECTIF MADAGASCAR »

Novembre 2018 Yves Peurey le Président de l'association séjourne à nouveau à Madagascar. Il est accompagné de 12 sympathisants curieux de découvrir ce magnifique pays. C'est aussi l'occasion de visiter des écoles primaires et de profiter de la rentrée scolaire, fixée cette année au 6 novembre, pour distribuer aux élèves vêtements et fournitures, cahiers, ardoises, stylos, bâtons de craie afin de leur permettre d'aborder la rentrée dans de bonnes conditions.

Notre présence est l'occasion de faire la fête et les enfants et même les mamans entament chants et danses endiablées au son du tam-tam.

Nous séjournons sur la côte Est, dite «Côte de la vanille» qui produit 80% de cette épice ainsi que cacao, poivres, clous de girofle etc...

C'est aussi les élections présidentielles où plus de 30 candidats se disputent le poste suprême ! Le changement...y'en a besoin ! Une priorité,

L'entretien des routes ; La Nationale 5A qui relie Ambavao à Vohémar : 170 km. Il faut 2 jours en 4X4 et en saison sèche pour les parcourir !

Et une semaine pour un camion...si pas de panne !

Les projets pour 2019, nous n'envisageons pas de nouvelles constructions et comme prévu contractuellement avec les autorités Malgaches les réalisations en place sont prises en charge quant à leur fonctionnement par les responsables locaux.

De plus l'insécurité est grandissante dans cette région et le village de Marofihitsy a du mal à se relever de la dernière attaque

Des «Dalahos» bandits de grands chemins, voleurs de zébus et détrousseurs.

En fonction de notre trésorerie nous ferons des opérations ponctuelles dont des réparations à l'école publique de Joffreville.

Envie d'y 'aller ! Je suis à votre disposition





ASSOCIATION D'EXPRESSION CORPORELLE ET ARTISTIQUE DE SAINT CORNEILLE

Tous les membres du bureau ne souhaitant pas se représenter, il a été décidé de laisser l'association « en suspens », afin que des personnes intéressées pour mettre en place de nouvelles activités puissent repartir avec cette association.

Contact : Béatrice Cailhau 02 43 27 50 87

Bureau

Présidente : Béatrice Cailhau
Trésorière : Myriam Godefroy-Agram
Secrétaire : Marie Hélène Bénard
Secrétaire adjointe : Jocelyne Herouin



LA ROUE CORNÉLIENNE



Notre club de Cyclo et VTT compte pour l'année 2018, 29 licenciés affiliés à la FFCT.

Cette année la semaine fédérale de cyclotourisme se déroulait à Epinal dans les Vosges, avec 12000 participants. 19 personnes, licenciés et accompagnateurs du club étaient présents.



L'organisation de randonnée cyclotourisme a rencontré une faible participation, mais nous avons eu beaucoup de retours positifs de la part des participants sur le plan réception et agrément des parcours.

Assemblée générale du 23 novembre 2018 :



Une année de réélection pour le bureau de la roue cornélienne ;

Quelques changements suite à une assemblée générale dans la bonne humeur, mais avec un minimum de sérieux pour ces élections. Président : Launay Pascal - Vice-président : Danès Jeanette - Trésorière : Mettais Brigitte - Secrétaire : Chedal Jean-Pierre

Délégué Parcours : Mettais Serge - Délégué Sécurité : Rivière Jean-Marc.

Un grand merci à Alain Dubois Dognon (ex-secrétaire), André Leroux (ex-trésorier), pour leur dévouement et sérieux

dans leur rôle, sans oublier Brigitte Mettais, pour ses 10 ans au poste de Prési-

dente, dans un esprit de convivialité.

Une pensée pour notre Jacquot (Danès Jacques), co-fondateur du club, qui nous a malheureusement quitté cette année.

Si vous souhaitez nous rejoindre :

Nouveau contact : Launay pascal, Tél. : 06 32 70 63 74 - Email : larouecornelienne@orange.fr

«A VELO TOUT EST PLUS BEAU»

FOOTBALL CLUB DE SAINT CORNEILLE

COMPOSITION DU BUREAU SAISON 2018/2019 :

Président : Stéphane FROGER
Vice-présidents : Eric BROCHELARD et Franck FOUQUET
Trésorier et correspondant : Fabien POIRRIER
Trésorier adjoint : Claudy MEDARD
Secrétaire adjointe : Christine FROGER



RESPONSABLES D'ÉQUIPES :

* Ecole de football : Frédéric DELFORTRIE – Claudy MEDARD – Frédéric PITARD – David FONTAINE – Fabien MOUTON – Dylan BEUNAICHE – Maxime DURFORT – Vincent PROVOST – Jean-Marc RIVIERE
* U13 : Mickael TENIN – Maxime PICHEREAU – Fabien POIRRIER
* U15 : Jonathan GRONDIN
* U18 : Patrick GOUPIL
* Seniors : A : Sébastien NAU – B : Frédéric DELFORTRIE – Michel BATAILLE
* Vétérans : Éric BROCHELARD
* Arbitre officiel : Florian TESSIER
* Autres membres actifs : Gilles BEATRIX - Alain BRUNEAU Pascal RAYER - Daniel PEYRAMAYOU – Fabien LANDEMAINE - Fernand FOSSE - Nicolas PROVOST

NOUVELLE SAISON AU FCSC



Avec 150 licenciés, le FC ST CORNEILLE millésime 2018/2019 accroît ses effectifs par rapport à la précédente saison.

Le « boom » vient notamment des jeunes joueurs en herbe, l'effet coupe du monde gagnée par l'Equipe de FRANCE n'étant certainement pas étranger à ce regain. L'essor démographique de la commune sur les dernières années et le développement du club sont également facteurs de cette réussite auprès des plus jeunes.

Notre école de foot compte ainsi 47 joueurs (21 U7- 10 U9 et 16 U11). C'est une très bonne nouvelle, mais en contrepartie il a fallu s'organiser en début de saison afin de trouver les bénévoles éducateurs pour les encadrer. Nous remercions vivement tous ces bénévoles qui ont accepté cette mission courant septembre.

Coté séniors, les 2 équipes s'étant maintenues, c'est reparti en D2 et D3 et espérons nous maintenir après des départs de quelques joueurs cadres à l'intersaison.

La préparation estivale a été confiée à Patrick GOUPIL et à Sébastien NAU.

L'équipe B est dirigée le dimanche par le duo Frédéric DELFORTRIE et Michel BATAILLE.

Nos vétérans – en championnat loisir - brillent en ce début de saison et occupent le haut du classement à la trêve hivernale. Gageons que le rythme soit le même jusqu'au terme d'une saison sympathique pour eux.

En U13, nos jeunes sont en entente « Pays des Brières » avec les clubs de St Mars La Brière, Le Breil sur Merize et Champagné pour composer 2 équipes. L'une évoluant en D2 et la seconde en D4. Tous les jeunes de St Cornaille évoluent dans l'équipe A et ont accédé à la division supérieure à l'issue de la première phase, bravo à eux !



Après une saison « sans », le FCSC se réjouit de retrouver des licenciés U15, également dans l'entente Pays des Brières. Apprentissage difficile sur grand terrain, « c'est le métier qui rentre ... »

Pas de changement dans l'encadrement et le fonctionnement de l'entente U18 avec Savigné L'Evêque, avec à la clé de très bons résultats mais de la frustration de louper l'accession, toujours pour des histoires de réformes des règlements liées à la fusion de la Ligue PAYS DE LOIRE.

Après une longue attente, nous bénéficions depuis le 1^{er} octobre 2018 de 2 nouveaux vestiaires pour nos joueurs le dimanche, ainsi que d'un second local de rangement pour notre matériel. Nous remercions vivement la municipalité de la mise à disposition de ces locaux et de la mise aux normes du vestiaire arbitre.

SUCCÈS DE LA RANDONNÉE GOURMANDE

Du côté des manifestations, on prend les mêmes et on recommence !

La distribution des calendriers s'est clôturée en fin d'année.

Le prochain loto aura lieu le mardi 30 avril 2019 à la salle de Saint Mars.

Le repas du club se déroulera le samedi 30 mars à la salle multi-usages, et le tirage au sort de la tombola y sera encore associé.

Notre randonnée gourmande connaît un succès exponentiel puisque nous avons enregistré plus de 1 000 inscrits pour notre seconde édition ! Seconde édition entachée malheureusement par un orage et des vents violents qui ont altéré du matériel prêté, mais pas le moral des nombreux marcheurs qui ont pu apprécier le bocage Cornélien et le plat chaud.

Sans la mobilisation de nombreux bénévoles et le prêt de matériels ou terrains privés, rien ne serait possible. Par conséquent, nous remercions une nouvelle fois l'ensemble des intervenants pour cette manifestation – évidemment – reconduite en 2019.

Ce sera le SAMEDI 25 MAI.

Encore un grand merci à tous nos partenaires privés et institutionnels que vous retrouverez dans notre calendrier 2019 et sur notre site internet fcsc.footeo.com. Ils sont très nombreux cette saison, nous les remercions également. 3 nouveaux jeux de maillots cette saison pour nos U11 (Entreprise GAIGEOT – Champagné), U15 (INTERMARCHÉ – Champagné) et vétérans (DESIGN'POELES à Guécélard + LELIEVRE SPORT au Mans). Sincères remerciements à ces contributeurs pour le confort de nos joueurs et l'image du club.

Pour l'ensemble de nos bénévoles qui œuvrent du lundi au dimanche sur ou en-dehors des terrains, avec le souci de bien faire malgré les contraintes et les esprits critiques : Vive le FC SAINT CORNEILLE !

**Sportivement,
Le Bureau**

Contactez **M. FROGER Stéphane** au 06-28-39-71-48 pour rejoindre le club ou pour tout autre renseignement.

Toutes les infos du club sur le site internet www.fcsc.com
Mail : 537568@liguedumaine.fr

les associations



TENNIS CLUB



Du changement dans le bureau,

L'association Tennis Club de St Corneille change de secrétaire, en effet, Peggy LEMERCIER souhaite arrêter, elle sera donc remplacée par Sylvia LAUNAY début 2019.

Le bureau tient à remercier Peggy pour ses années de participation au sein du club et souhaite la bienvenue à Sylvia.

L'exercice 2018 a été synonyme de reprise des cours après 1 année de transition. 8 enfants de tout âge ont ainsi pu bénéficier des conseils avisés de notre professeur Hélène. Le club note aussi l'inscription d'une quinzaine d'adhérents. Enfin, pour le confort de tous, un chalet a été construit. Le club remercie la mairie pour cet investissement.

Pour 2019, des cours seront de nouveau proposés à partir du jeudi 25 Avril. Les inscriptions sont ouvertes à tous, petits ou grands, et des groupes seront faits en fonction des niveaux. La cotisation sera de 50€ pour 10 cours d'1h, sachant qu'à partir du second enfant d'une même famille cette cotisation passe à 45€. L'adhésion aux cours permet aussi d'avoir accès au terrain toute l'année.

En parallèle, des adhésions seules pour la pratique du tennis en toute autonomie sont toujours proposées.



Une semaine de stage sera également proposée début Juillet.

Le tournoi familial de fin de saison ouvert à tous est programmé pour le samedi 29 Juin, réservé dès maintenant votre samedi et votre soirée pour le barbecue.

Nous vous souhaitons une belle année sportive et vous attendons nombreux.

Le Bureau

Président : Jean-Michel GUERIF, jmguerif@hotmail.fr

Trésorier : Jérôme SIXTE-PORRET

Secrétaire : Peggy LEMERCIER



UNC - AFN

Président : Gaston MORTIER

Secrétaire : Claude PEAN

Trésorier : Roger LEGRAS

L'Assemblée Générale s'est tenue le 17 janvier 2018.

L'Association affiche un effectif de 19 adhérents.

Les activités pour 2018 ont été les suivantes :

- Commémoration du 8 mai, messe à SILLE LE PHILIPPE et banquet des plus de 65ans à la salle de SAINT-CORNEILLE.
- Commémoration du 11 novembre, dépôt d'une gerbe à ST-CORNEILLE et messe à SAINT-CORNEILLE.
- Le 5 décembre cérémonie du souvenir pour les A.A.C.C. du Canton à LOMBRON.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET MISE EN FORME



Pour ses 30 ans l'association gymnastique volontaire à bien démarré la saison 2018/2019, avec 28 adhérents pour le cours du soir et 19 le matin.

Chaque année nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents qui intègrent une équipe toujours aussi fidèle au rendez-vous.

Les cours sont dispensés par Cyrille nouvel animateur sympathique et très dynamique, agréé à la fédération française du sport.

Le jeudi matin de 10 H à 11 H pour les cours seniors.

Le jeudi soir de 20 H 30 à 21 H 30 pour les cours adultes.

Ces cours se déroulent dans la salle multi-usages (sauf pendant les vacances scolaires.)

Les cours sont très diversifiés, chaque semaine de nombreux exercices sur fond musical (Steps, haltères, élastibands, ballons, bâtons ect.)

N'hésitez à venir nous rejoindre, dans une ambiance conviviale ou l'on garde forme et vitalité.

Les inscriptions se font lors des séances. Il est toujours possible d'adhérer en cours d'année avec les deux premières séances gratuites

Composition du bureau :

Présidente : Françoise CHARTIER

Vice Présidente : Sandrine PAULIN

Trésorière : Aurélie BARRE

Trésorière adjointe : Laëtitia RAGOT

Secrétaire : Céline PICHON

Secrétaire adjointe : Karine SOREAU

DATES A RETENIR GYM VOLONTAIRE ET MISE EN FORME :

- 16 mars 2019 :
Soirée repas dansant
- 14 juin 2019 :
Théâtre
- 8 décembre 2019 :
Loto

MOTO CLUB SAINT CORNEILLE



Notre moto club compte 24 adhérents pour l'année 2018. Nous organisons régulièrement des ballades sur une journée avec des visites de différents lieux dans la région et départements voisins telles que les maisons troglodytes de Rochemenier (41), la Mine Bleue (49), distillerie La Monnerie (61), cave ACKERMANN (49), champignonnière(49), base nautique X-TREM VILLAGE (41), ect.....

Nous participons également à quelques manches du Championnat de France de Tourisme.

Tous les ans, à la Pentecôte le Moto Club organise un weekend sur les 3 jours en camping et Mobil home en location, ballades, visites et barbecue au programme, notre destination pour 2018 était la baie de Quiberon.

Notre soirée repas dansant annuelle aura lieu le 02 mars 2019 à la salle des fêtes de Saint-Corneille et est ouverte à tous.

Pour tous renseignements contacter:
Mr VAUGEOIS Arnaud 06.50.58.30.26
Mme GAULIN Catherine 06.77.49.09.04
mail:motoclubstcorneille@gmail.com

Composition du bureau :

PRÉSIDENT : VAUGEOIS Arnaud
TRESORIERE : GAULIN Catherine
SECRETAIRE : HAYES Didier
MEMBRES CA : ROBIN Bruno
GAULIN Mickaël
BREST Frédéric



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Depuis maintenant 35 ans, l'Association des Parents d'élèves fait partie du tissu associatif de Saint-Corneille et perpétue ses actions dans le souci constant du bien-être des enfants et des familles autour de l'école.

L'objectif de l'APE est double :

- **contribuer financièrement aux projets proposés par les enseignants** (sorties scolaires, classe découverte, concours de lecture, etc.)

- **maintenir le lien entre les familles** hors de l'école.

L'investissement des parents nous a permis d'organiser cette année encore une bourse aux jouets, la venue du Père-Noël à l'école, une chasse aux œufs de Pâques, une projection plein-air dans la cour de l'école...

De temps à autres, l'APE sollicite directement les parents en proposant quelques produits à la vente (bulbes, brioches ou de jus de pomme). Les bénéficiaires qui en découlent sont systématiquement réinvestis dans les objectifs exposés. Mais pour que tout le financement ne repose pas que sur les parents, l'APE innove et propose, une à deux fois par an, de collecter vos déchets papier afin de remplir une benne que nous revendons à une entreprise de recyclage. Grâce à votre mobilisation, les deux dernières opérations (mars et octobre 2017) ont permis de récolter 450 €. Cette somme a permis de participer à l'achat de pochoirs pour peindre des jeux dans la cour de l'école et à l'achat de mobilier d'extérieur pour les enfants. Un grand merci à tous ! **La prochaine opération est prévue du 6 au 13 juin prochain.** La benne sera installée sur le parking de l'école, pensez à conserver vos papiers dès aujourd'hui !

Cette année encore, nous vous proposons de multiples activités, dont un Carnaval pour les enfants de l'école (08/03) et une Chasse aux œufs de Pâques (27/04).


Nous saisissons l'occasion pour remercier tous les parents qui contribuent à la réussite de ces opérations et qui, lorsqu'ils le peuvent, donnent de leur temps pour permettre à l'APE d'exister et de donner vie à ses projets.

L'APE est une association en perpétuel mouvement, ses membres changent au gré des arrivées et des départs des enfants de l'école. Aussi, afin d'assurer la pérennité de l'Association, nous comptons en permanence sur la venue de nouveaux membres, porteurs d'idées nouvelles et de dynamisme.

Tous les parents des enfants scolarisés à Saint-Corneille en sont membres de droit, ce qui signifie que chacun peut contribuer, en fonction de son temps, à la concrétisation de projets qui lui tient à cœur et assister aux réunions périodiques (environ une par mois). À très vite !

Frédéric LUNEL
Président

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la page APE sur le blog de l'école :
classece.canalblog.com/archives/ape
ou sur

 facebook.com/apestcorneille72

Contact : ape.stcorneille@outlook.com



GÉNÉRATION MOUVEMENT

Président : André ROBERT
Vice-Présidente : Mirelle PECQUENARD
Secrétaire : Mirelle PECQUENARD
Secrétaire adjoint : André ROBERT
Trésorière : Marinette GARRY
Trésorière adjointe : Géraldine PARME
Responsable voyage : Géraldine PARME
Membre du bureau : Mauricette ROBERT - Thérèse ROULLIER - Claude GUILLIN - Gilbert METAIS - Michelle VIRATELLE.

Randonnées

Tous les mardis 10 à 11 kms (l'été le matin et l'hiver l'après-midi).
1 fois par an 17 kms et restaurant
3 fois par an 10 kms environ et restaurant
1 fois par an 10 kms et pique nique avec nos amis de Fatines



Cartes

Tous les mardis à 14 heures
3 fois par an concours belote interclubs
1 fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
1 fois par an concours avec nos amis de Fatines

Boules

2 fois par an concours interclubs
1 fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
Tous les lundis du 2 mars au 26 octobre entraînement

Repas du club 1 fois par an

1 sortie d'une journée

1 Soirée photos et repas

Le Goûter de Noël Les cotisations



Le Cornélien
vous souhaite
une bonne et
HEUREUSE ANNÉE



AGENDA DES MANIFESTATIONS 2019

24 Février 2019	Loto à Savigné l'Evêque	Sacor Music
16 Mars 2019	Repas dansant	Gymnastique volontaire
30 Avril 2019	Loto à Saint Mars La Brière	Football Club
30 Avril 2019	Concert à Savigné l'Evêque	Sacor Music'
12 mai 2019	Brocante	Comité des Fêtes
25 Mai 2019	Randonnée gourmande	Football club
14 Juin 2019	Théâtre	Gymnastique Volontaire
14 juillet 2019	Pique-nique	Comité des fêtes
23 juin 2019	Fête de l'école	Ecole Publique
28 juin 2019	Faïtes de la musique	Comité des fêtes
25 Août 2019	Brocante	Comité des fêtes
21 septembre 2019	Déjeuner spectacle Humoriste	Comité des fêtes
12 Octobre 2019	Salon Bien Etre	Comité des fêtes
25 Novembre 2019	Sainte Cécile	Sacor Music'
8 Décembre 2019	Loto	Gymnastique volontaire
14 décembre 2019	Arrivée du Père Noël	Comité des fêtes